



Rapport d'évaluation

Programme études-travail

Coordination et rédaction

Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Direction générale des politiques et de la performance
Ministère de l'Enseignement supérieur

Analyse et rédaction

Julie Ann
Conseillère en évaluation de programmes
Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Direction générale des politiques et de la performance

Coordination et direction

Rose-Fidélité Ndayishimiye
Directrice de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Direction générale des politiques et de la performance

Collaboration

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
Direction générale de l'accessibilité financière aux études

Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-90677-3 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

21-070-31_v1

Avant-propos

Ce rapport d'évaluation a été réalisé par la Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet de la Direction générale des politiques et de la performance du ministère de l'Enseignement supérieur pour l'évaluation du Programme études-travail. Nous soulignons la collaboration des parties prenantes au dossier, qui ont déployé tous les efforts nécessaires pour mener à bien le processus d'évaluation.

Nos remerciements s'adressent aussi aux membres du comité d'évaluation, pour leurs commentaires visant à améliorer et à valider le rapport d'évaluation.

Nous tenons également à remercier les participants aux sondages et aux groupes de discussion, qui, par leurs réponses, nous ont éclairés sur l'évaluation.

Table des matières

Avant-propos.....	ii
Table des matières	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des sigles	viii
Sommaire administratif.....	ix
Introduction	1
1. Présentation du Programme	2
1.1. Contexte.....	2
1.2. Modèle logique du Programme.....	2
2. Stratégie d'évaluation	4
2.1. Questions d'évaluation.....	4
2.2. Collecte de données	5
2.3. Analyse.....	5
2.4. Portée et limites	6
3. Caractérisation pour la collecte de données.....	7
3.1. Caractérisation des établissements pour le sondage	7
3.2. Caractérisation des étudiants pour le sondage	8
4. Évaluation de la mise en œuvre.....	10
4.1. Sélection des demandes et enveloppe disponible	10
4.2. Critères d'admissibilité	13
4.3. Promotion du Programme et diffusion de l'information à son sujet	15
4.4. Reddition de comptes	18
4.5. Les processus de gestion	23
4.6. Améliorations à apporter à la mise en œuvre du Programme	27
4.7. Satisfaction envers le Programme.....	29
4.8. Résumé des constats et conclusion sur la mise en œuvre du Programme	29
5. Évaluation de la pertinence	32
5.1. Réponses aux besoins des étudiants.....	32
5.2. Autres programmes ou initiatives visant à aider les étudiants	35
5.3. Valeur ajoutée du Programme.....	40
5.4. Pertinence du Programme : résumé des constats et conclusions.....	41
6. Évaluation des effets	43
6.1. Bénéficiaires du Programme	43
6.2. Effets sur la persévérance scolaire et la réussite éducative	43
6.3. Effets sur la situation financière des étudiants.....	50

6.4. Effets sur le sentiment d'appartenance	56
6.5. Effets sur l'insertion professionnelle des étudiants	56
6.6. Autres effets	58
6.7. Résumé des constats et conclusion sur les effets	58
7. Développement durable	60
8. Synthèse générale de l'évaluation, conclusion et recommandations.....	61
Annexes	64
Bibliographie	88

Liste des tableaux

Tableau I : Synthèse des critères et questions d'évaluation.....	4
Tableau XXIII : Nombre d'emplois subventionnés par le Programme études-travail*	32
Tableau XXIV : Satisfaction des étudiants à l'égard de l'emploi obtenu par le Programme études-travail.....	33
Tableau XXV : Perception des étudiants quant au caractère déterminant de l'emploi obtenu par le PET dans la poursuite de leurs études	35
Tableau XLV : Analyse des dossiers de l'aide financière des étudiants bénéficiaires répondants	53
Tableau XLVI : Compilation des dossiers de l'aide financière de l'ensemble des prestataires de l'aide financière.....	54
Tableau II : Nombre de répondants (établissements).....	64
Tableau III : Nombre d'administrateurs du Programme études-travail parmi les répondants	64
Tableau IV : Nombre d'étudiants du Programme études-travail ayant obtenu un emploi (ou bénéficiaires du PET)	64
Tableau V : Nombre de répondants étudiants	65
Tableau VI : Caractéristiques socio-démographiques des répondants étudiants	65
Tableau VII : Profil des budgets et des dépenses pour les établissements collégiaux...	67
Tableau VIII : Profil des budgets et des dépenses pour les établissements universitaires	67
Tableau IX : Connaissance et appréciation des critères et de la formule utilisés pour déterminer la répartition du financement aux établissements d'enseignement	68
Tableau X : Somme déterminée par rapport aux besoins des étudiants	68
Tableau XI : Difficulté d'application des critères d'admissibilité des étudiants au Programme études-travail	69
Tableau XII : Appréciation des critères d'admissibilité des étudiants au Programme (clarté, pertinence et applicabilité).....	69
Tableau XIII : Degré d'accord avec les énoncés portant sur la promotion active du Programme	70
Tableau XIV : Moyens de promotion utilisés par les établissements d'enseignement pour informer les étudiants*	70
Tableau XV : Connaissance du Programme par les étudiants	71
Tableau XVI : Caractéristiques (Profil) des étudiants bénéficiaires du Programme études-travail.....	71
Tableau XVII : Statut des bénéficiaires du Programme études-travail par rapport au Programme de prêts et bourses	72
Tableau XVIII : Degré d'accord avec les énoncés portant sur la reddition de comptes..	73
Tableau XIX : Degré d'accord sur la collaboration avec le Ministère concernant la gestion du Programme études-travail	74

Tableau XX : Degré d'accord avec les énoncés portant sur les rôles et les responsabilités des parties dans la mise en œuvre du Programme	74
Tableau XXI : Obligations des établissements convenues au Protocole d'entente (utilisation conforme des ressources, remboursement des sommes non utilisées, etc.)	74
Tableau XXII : Satisfaction des répondants des établissements envers le Programme études-travail (1 = insatisfaisant, 10 = très satisfaisant)	75
Tableau XXVI : Connaissance par les étudiants de l'existence, dans leurs établissements, d'autres initiatives destinées à aider les étudiants éprouvant des difficultés financières	75
Tableau XXVII : Perception des caractéristiques distinctives du Programme études-travail	76
Tableau XXVIII : Perception de l'embauche des étudiants sans le financement du Ministère.....	76
Tableau XXIX : Durée moyenne des emplois proposés par le Programme études-travail	77
Tableau XXX : Nombre moyen d'heures travaillées par semaine sur le campus	78
Tableau XXXI : Perception de la persévérance scolaire et de la réussite éducative des étudiants bénéficiaires (obtention du diplôme grâce au Programme)	78
Tableau XXXII : Obtention du diplôme	79
Tableau XXXIII : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Persévérance scolaire – Collèges.....	79
Tableau XXXIV : Données agrégées – Persévérance scolaire – Collèges.....	80
Tableau XXXV : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Persévérance scolaire – Universités	80
Tableau XXXVI : Données agrégées – Persévérance scolaire – Universités.....	81
Tableau XXXVII : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Réussite éducative – Collèges	82
Tableau XXXVIII : Données agrégées – Réussite éducative – Collèges.....	82
Tableau XXXIX : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Réussite éducative – Universités	83
Tableau XL : Données agrégées – Réussite éducative – Universités	83
Tableau XLI : Sources de financement des études pour les étudiants bénéficiaires.....	84
Tableau XLII : Perception de la contribution du Programme à l'amélioration de la situation financière des étudiants bénéficiaires	85
Tableau XLIII : Depuis que l'étudiant a obtenu son emploi, lui est-il arrivé	85
Tableau XLIV : Perception de la contribution du Programme à la diminution de l'endettement global des étudiants bénéficiaires	86
Tableau XLVII : Perception du sentiment d'appartenance des étudiants bénéficiaires du Programme qui travaillent sur le campus	86
Tableau XLVIII : Perception de l'insertion professionnelle des étudiants bénéficiaires du Programme	86

Liste des sigles

AFE	Aide financière aux études
CRC	Cote de rendement au collégial
CT	Conseil du trésor
DAIP	Direction de l'accès à l'information et aux plaintes
DEPBP	Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
DPAFER	Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
DFM	Déficiences fonctionnelles majeures
GDEU	Gestion des données sur l'effectif universitaire
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
PET	Programme études-travail
RE	Rapport d'évaluation
RH	Ressources humaines
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
UQ	Université du Québec

Sommaire administratif

INTRODUCTION

Le Programme études-travail (Programme ou PET), instauré en 1999, vise à accorder des subventions aux établissements d'enseignement collégial et universitaire pour l'embauche d'étudiants et étudiantes (ci-après « étudiants ») en situation de précarité financière. Depuis la création de ce programme ont eu lieu une évaluation en 2007 et une vérification interne en 2009. La présente évaluation a été inscrite au Plan triennal d'évaluation 2019-2022 du ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère ou MES).

L'évaluation du PET a été faite par la Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet (DEBPB) au printemps 2021 et couvre les années 2015-2016 à 2019-2020. Au cours de cette période, 59 établissements d'enseignement collégial et 9 universités ont bénéficié annuellement du financement du PET. Plus de 13 000 étudiants de l'ordre collégial et plus de 9 000 de l'ordre universitaire ont obtenu des emplois qu'il a subventionnés. Le budget que le Ministère lui alloue chaque année est de 3 M\$, soit 2 M\$ pour les universités et 1 M\$ pour les établissements d'enseignement collégial.

MÉTHODOLOGIE

Les différentes méthodes de collecte de données utilisées pour cette évaluation sont : des entrevues, des sondages électroniques, une revue de littérature, la consultation des dossiers scolaires et de l'aide financière des étudiants bénéficiaires du PET ainsi que celle des données administratives de la Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours du Ministère (DPAFER).

Les entrevues se sont déroulées les 30 mars et 15 et 18 juin 2021 sur la plateforme Teams, auprès de sept responsables du PET dans les établissements et d'une personne de la direction du Programme au Ministère.

En ce qui concerne les sondages réalisés auprès des répondants du PET dans les établissements, 42 ont répondu, soit un taux de réponse de 54,6 %. Quant aux étudiants, 144, dont 96 ont donné leur code permanent, ont répondu aux sondages. Nous ne connaissons pas le nombre d'étudiants contactés, puisque les questionnaires étaient envoyés par les établissements aux étudiants bénéficiaires. Les résultats les concernant ne seront donc pas généralisables.

Nous avons consulté les bases de données Socrate et GDEU du MES pour documenter leur cheminement scolaire.

À des fins d'analyse, nous avons récupéré les données utiles à l'évaluation contenues dans la banque de données du PET, tirées des redditions de comptes annuelles des établissements. Nous avons également analysé les dossiers d'aide financière des étudiants ayant accepté de donner leur code.

Nous avons effectué une revue de littérature pour collecter des informations pertinentes en lien avec le sujet de l'évaluation. Cette revue ciblait :

- les normes du PET;
- le site Web de l'Aide financière aux études (AFE);
- des articles scientifiques;
- les données de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.

RÉSULTATS

Les résultats observés en lien avec les quatre questions d'évaluation sont les suivants :

- Le PET est un moyen complémentaire de répondre aux besoins des étudiants en situation de précarité financière. Il semble répondre à des besoins réels et demeure pertinent.
- La mise en œuvre du PET pourrait être revue, particulièrement le formulaire de reddition de comptes, les critères d'admissibilité et la méthode de répartition du budget.
- Les effets du Programme études-travail se déclinent ainsi :
 - Les établissements et les étudiants indiquent que le PET a favorisé la poursuite des études. L'analyse des dossiers scolaires de notre échantillon le confirme.
 - Bien que les répondants indiquent avoir perçu une amélioration de la situation financière des étudiants bénéficiaires du PET, les données de notre échantillon ne le montrent pas.
 - Les établissements et les étudiants estiment que le PET a été déterminant pour le sentiment d'appartenance et l'insertion professionnelle.
 - Parmi les autres effets perçus par les répondants se trouvent une meilleure conciliation travail-famille-études-transport, l'autonomisation (*empowerment*), l'augmentation des embauches sur les campus, particulièrement en recherche, des emplois mieux rémunérés, l'organisation d'activités qui permettent de dynamiser la vie étudiante du campus et la possibilité d'obtenir une première expérience de travail.

CONCLUSION

Le Programme études-travail demeure pertinent. En ce qui concerne sa mise en œuvre, l'amélioration de la reddition de comptes est nécessaire et, pour mieux évaluer les effets à l'avenir, il serait utile d'établir des indicateurs et des cibles.

Introduction

Instauré en 1999, le Programme études-travail (ci-après Programme ou PET), objet de la présente évaluation, est administré par la Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours de la Direction générale de l'accessibilité financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après Ministère ou MES). Ce programme vise à accorder des subventions aux établissements d'enseignement collégial et universitaire pour l'embauche d'étudiants et étudiantes (ci-après « étudiants ») en situation de précarité financière.

Le Programme est financé à parts égales par le Ministère et les établissements d'enseignement. Le MES lui consacre annuellement 3 M\$, soit 2 M\$ à l'ordre universitaire et 1 M\$ à l'ordre collégial. Entre 2015-2016 et 2019-2020, 59 établissements d'enseignement collégial et 9 universités ont bénéficié annuellement du financement du PET. Durant la même période, plus de 13 000 étudiants du collégial et plus de 9 000 à l'université ont bénéficié des emplois subventionnés par le Programme.

La Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet (DEPBP) du MES a reçu le mandat d'évaluer ce programme. Cette évaluation a été inscrite au Plan triennal d'évaluation de programme 2020-2023. Le présent document constitue le rapport final de cette évaluation.

Ce rapport est structuré comme suit : après une première partie présentant le Programme et la logique de l'intervention, la deuxième porte sur la stratégie utilisée. Les troisième, quatrième, cinquième et sixième parties présentent les résultats de l'évaluation concernant la mise en œuvre, la pertinence et les retombées du Programme. La septième partie établit les liens entre le PET et les indicateurs de développement durable. Enfin, la dernière partie propose la synthèse des travaux.

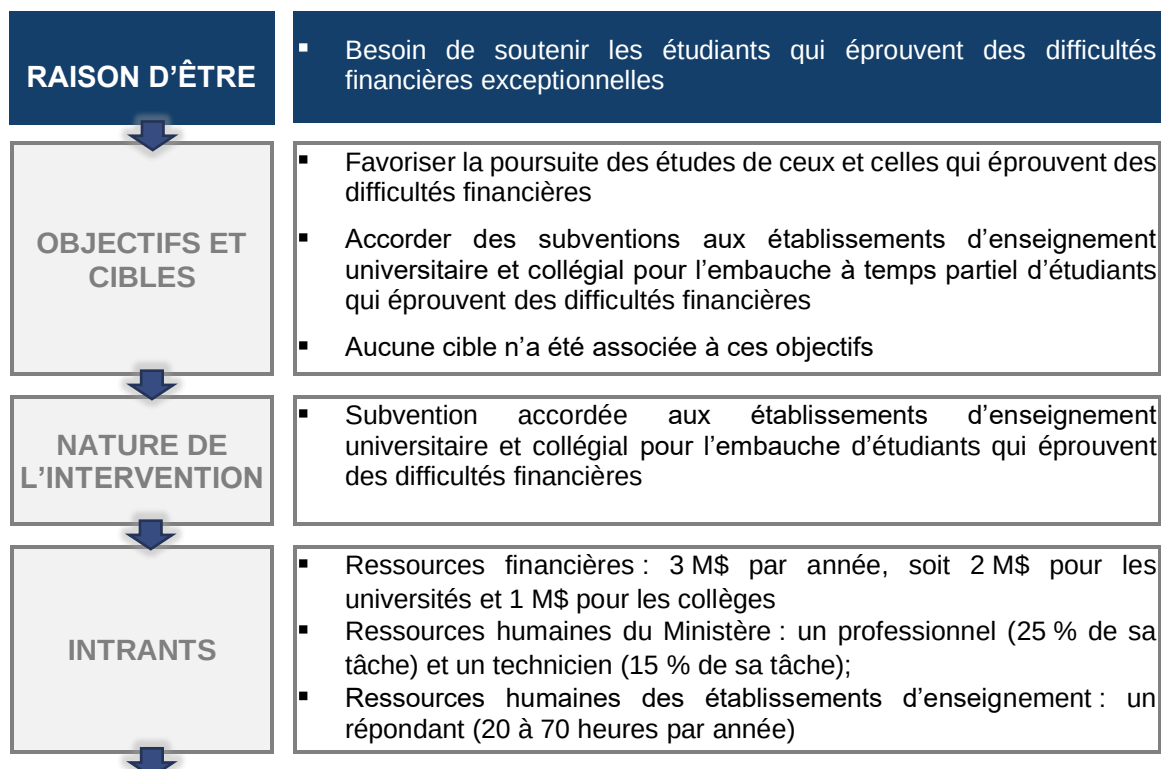
1. Présentation du Programme

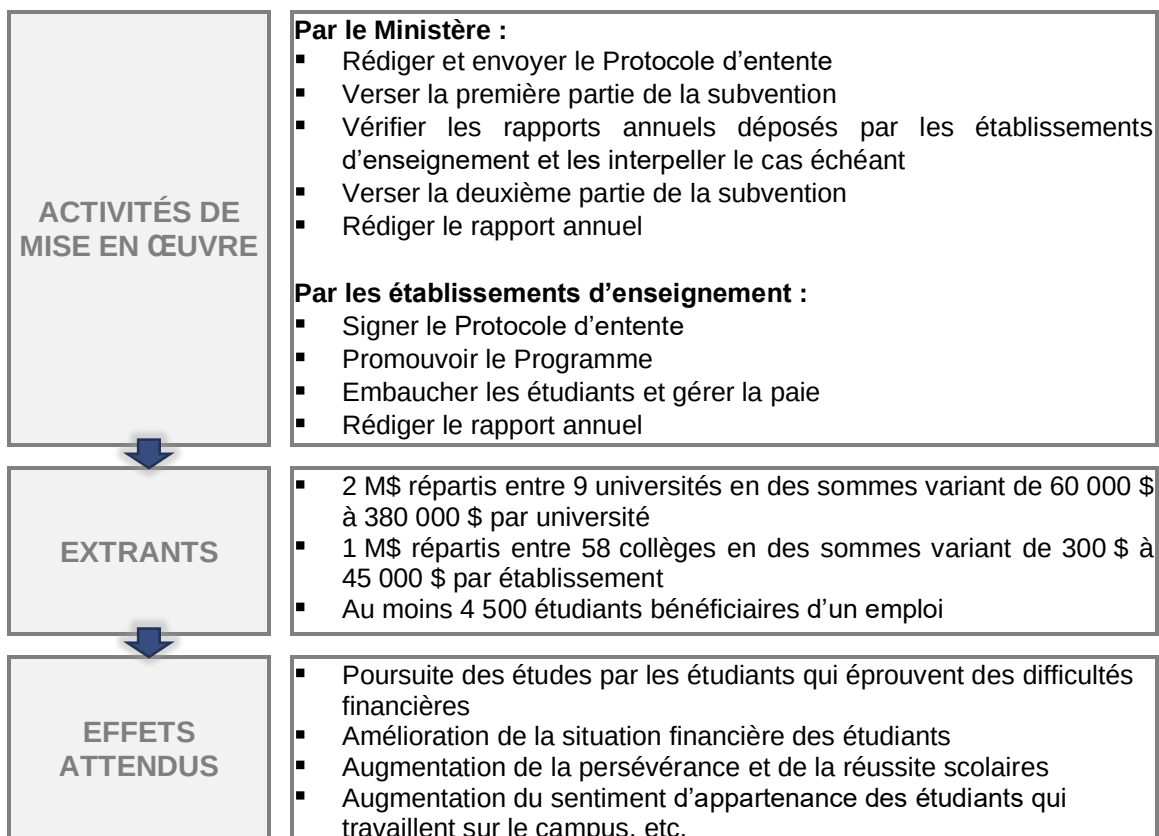
1.1. Contexte

Le PET, mis en œuvre en 1999, a fait l'objet d'une évaluation en 2007. Cette évaluation visait à documenter son efficacité, notamment les liens entre ses objectifs, ses effets et les besoins des étudiants. Par ailleurs, en 2009, la Direction de la vérification interne a été mandatée pour effectuer une vérification d'optimisation des ressources du PET en examinant ses activités de gestion pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

La présente évaluation vise à documenter la mise en œuvre du PET, sa pertinence et les effets perçus par ses bénéficiaires, notamment sa contribution à la poursuite des études des étudiants qui éprouvent des difficultés financières. L'information recueillie servira à alimenter la réflexion et à éclairer la prise de décision quant à l'amélioration, à la poursuite ou à la réorientation du Programme. Par ailleurs, cette évaluation permettra de constater son évolution depuis la dernière évaluation et la dernière vérification.

1.2. Modèle logique du Programme





2. Stratégie d'évaluation

2.1. Questions d'évaluation

L'évaluation réalisée en 2007 a permis de dresser les principaux constats suivants :

- les activités de gestion du Programme semblaient efficaces et respectaient ce qui avait été convenu au Protocole d'entente et au Guide de gestion;
- il n'était pas possible de confirmer l'efficacité du Programme ni ses effets sur la situation des étudiants, en raison du fait que les sources d'information permettant de les cerner étaient difficilement accessibles.

Par ailleurs, la vérification interne avait permis de dresser les principaux constats suivants :

- aucune mise à jour de la formule de répartition des allocations aux établissements d'enseignement n'avait été effectuée depuis l'an 2000;
- la date de production des rapports de reddition de comptes n'a pas été respectée;
- les règles de gestion interne pour soutenir la prise de décision sont absentes en cas de non-respect des dates de dépôt des rapports de reddition de comptes.

Près de quinze ans plus tard, la présente évaluation vise d'une part à examiner le Programme pour documenter les changements effectués depuis l'établissement de ces constats et, d'autre part, à mettre à la disposition des autorités des données actuelles pour alimenter leur réflexion en vue de son amélioration. Le Programme sera donc examiné selon les critères de mise en œuvre, de pertinence et d'effets pour les cinq dernières années d'exercice, soit 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Le tableau I présente la synthèse des questions en fonction des critères d'évaluation.

Tableau I : Synthèse des critères et questions d'évaluation

Critères	Questions
Mise en œuvre	1. Les activités et les conditions de mise en œuvre du Programme études-travail sont-elles conformes à celles qui sont prévues?
Pertinence	2. Le Programme études-travail est-il le meilleur moyen pour répondre aux besoins des étudiants qui éprouvent des difficultés financières? Cette population pouvait-elle être soutenue autrement? 3. Quelle est la valeur ajoutée par le fait de financer les établissements d'enseignement pour qu'ils embauchent des étudiants éprouvant des difficultés financières?
Effets	4. Quels sont les effets du Programme études-travail sur les étudiants qui en sont bénéficiaires?

2.2. Collecte de données

Pour documenter l'évaluation, nous avons effectué une collecte de données auprès des responsables de la gestion du Programme dans les établissements universitaires et collégiaux, auprès des étudiants qui ont été embauchés et auprès des responsables du Programme au Ministère.

Sondages électroniques

Nous avons fait transmettre des questionnaires électroniques aux responsables de la gestion du Programme des universités et collèges qui ont bénéficié des subventions ainsi qu'aux étudiants qui ont été embauchés par les établissements d'enseignement au cours des trois dernières années, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Consultation des dossiers scolaires et d'aide financière aux études

Pour réaliser ce suivi, nous avons demandé le consentement et le code permanent des étudiants qui ont répondu au sondage pour consulter leurs dossiers scolaires et d'aide financière depuis leur accès au Programme. Nous avons comparé ces données à celles obtenues lors de l'examen des dossiers scolaires et d'aide financière de l'ensemble des étudiants bénéficiaires de l'aide financière ou d'un échantillon de données de cheminement scolaire général.

Groupes de discussion

Nous avons organisé deux groupes de discussion en ligne avec des responsables du Programme dans les établissements d'enseignement. Nous avons aussi réalisé une entrevue avec la personne responsable de la gestion du Programme au Ministère.

Données administratives

Nous avons analysé les données collectées à partir des rapports annuels déposés par les établissements qui ont bénéficié du Programme.

Revue de littérature

Nous avons effectué une recherche documentaire dont l'objectif était de recenser les différentes initiatives mises en place par les établissements ou d'autres paliers gouvernementaux pour soutenir financièrement les étudiants éprouvant des difficultés financières. Cette revue a permis de déterminer la présence ou non d'autres programmes études-travail au sein des établissements et la différence et/ou la complémentarité de ces programmes avec le PET.

2.3. Analyse

Les sondages ont été envoyés par la plateforme CollecteInfo, qui permet de compiler les résultats de chaque question dans un fichier Excel. Ainsi, nous avons pu analyser les

données du sondage sur Excel, qui a fourni des pourcentages en fonction du nombre total de répondants, et en croiser certaines (ex. : réponses des étudiants au collège et à l'université).

Nous avons transcrit les données administratives à partir des formulaires de reddition de comptes dans Excel, ce qui nous a donné la possibilité d'effectuer différents calculs.

Nous avons également transcrit dans Excel, les données issues des dossiers scolaires ou de l'aide financière aux études.

Nous avons enregistré les entrevues des groupes de discussion dans Teams et les avons retranscrites dans Word. Les entrevues permettaient d'approfondir certaines questions des sondages ainsi que des données administratives et scolaires, ce qui a apporté un éclairage supplémentaire en mots à des données chiffrées. Ainsi, nous avons triangulé les données avec des données quantitatives et qualitatives, en plus de les comparer avec certaines issues de la revue de littérature.

Même si certains propos dans les sondages ou les groupes de discussion n'apparaissent qu'une seule fois, ils peuvent apporter un éclairage différent sur le Programme et sont à prendre en compte dans les analyses qualitatives. Ci-dessous, à côté des données qualitatives issues des sondages, nous avons placé un chiffre entre parenthèses indiquant le nombre de fois où le propos est apparu en fonction de l'échantillon de répondants de même que le pourcentage correspondant. Ces chiffres ne servent cependant qu'à indiquer la récurrence des propos et ne peuvent pas être exploités comme des données quantitatives.

2.4. Portée et limites

L'évaluation du PET, qui couvre les cinq dernières années de mise en œuvre (2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020), utilise, entre autres, les données issues des fiches de reddition de comptes déposées par les établissements.

Il convient de noter que la plupart des étudiants embauchés dans les établissements ne connaissent pas l'existence du PET. La collecte a visé ceux qui ont bénéficié du Programme au cours des trois dernières années. Notons que les coordonnées de certains anciens bénéficiaires du Programme n'étaient plus valides et que ce sont les établissements qui ont transmis les sondages. L'évaluation a eu lieu lors de périodes de pandémie et de grève dans les établissements. En raison de tous ces facteurs, un faible taux de réponse des étudiants était attendu.

3. Caractérisation pour la collecte de données

L'ensemble de la collecte de données a eu lieu au printemps 2021, en pleine pandémie de COVID-19 et de grève, ce qui a perturbé les activités des établissements et des étudiants.

Nous avons effectué la collecte de données au moyen de questionnaires électroniques destinés aux établissements et aux étudiants grâce au système CollecteInfo du Ministère. Les questionnaires ont été accessibles entre le 20 avril et le 26 mai 2021, et un rappel a été effectué le 13 mai 2021.

Les entrevues se sont déroulées le 30 mars et les 15 et 18 juin 2021 sur la plateforme Teams, auprès de sept responsables du PET dans les établissements, soit six de collèges et un d'une université, et d'une personne de la direction responsable du Programme au Ministère.

Pour faciliter la lecture du document, nous avons placé en annexe les tableaux ainsi que les données complètes des résultats des sondages. Nous y avons aussi transcrit quelques commentaires issus des sondages et des groupes de discussion, comme information complémentaire.

3.1. Caractérisation des établissements pour le sondage

Contrairement à ce qui a été mentionné dans le cadre d'évaluation, le questionnaire a été envoyé aux directeurs généraux de 60 collèges (1 collège s'est ajouté à la reddition de comptes en 2019-2020) qui ont participé au Programme de 2015 à 2020. Il a ensuite été transmis aux administrateurs du Programme dans les établissements. Pour les collèges, 29 personnes sur 60, soit 48,3 %, ont rempli le questionnaire (tableau II, en annexe).

En ce qui concerne les universités, nous avons envoyé le questionnaire directement aux neuf administrateurs du Programme dans les établissements. Le siège social de l'Université du Québec (UQ) nous a demandé de le transmettre à huit de ses administrateurs, soit un de chacune de ses universités qui ont participé au PET (la TÉLUQ et l'INRS n'y ont pas participé de 2015 à 2020). L'UQ réalisant une seule reddition de comptes pour l'ensemble de ses établissements, elle souhaitait que chaque établissement puisse s'exprimer dans le sondage. Finalement, nous avons contacté 17 administrateurs d'université, dont 13 ont rempli le questionnaire, soit un taux de réponse de 76,5 % (tableau II, en annexe).

Désormais, dans ce rapport, pour toutes les données issues des questionnaires des établissements, c'est le nombre de répondants qui sera pris en compte : collèges (n = 29),

universités (n = 13), total (n = 42). La majorité (85,7 %) est constituée d'administrateurs du Programme (tableau III, en annexe). Nous avons réparti les répondants de façon homogène selon leur ancienneté : environ 28 % sont en poste depuis 3 ans et moins, 26 % depuis 4 à 7 ans, 28 % depuis 8 à 11 ans, et 17 % depuis 12 ans et plus (tableau III, en annexe).

3.2. Caractérisation des étudiants pour le sondage

Nous avons envoyé le lien du sondage, accessible également dans CollecteInfo, aux responsables du Programme dans les universités et aux directeurs généraux dans les collèges, afin qu'ils puissent le transférer aux étudiants qui ont bénéficié du PET entre 2017 et 2020. Le nombre de ces étudiants était de 12 211 au cours des trois dernières années, soit en 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, selon les rapports annuels (tableau IV, en annexe).

Il a été difficile d'établir le taux de réponse pour les répondants-étudiants puisque le sondage n'a pas été envoyé aux 12 211 étudiants et que nous n'avons pas accès à l'information sur le nombre réel d'étudiants qui l'ont reçu. Par mesure de prudence, les résultats du sondage des étudiants ne seront donc pris en compte qu'en analyse qualitative. En effet, nous présumons que le taux de réponse des répondants aurait été bas pour plusieurs raisons : comme pour les établissements, les étudiants ont répondu au sondage pendant une période de pandémie, de grève et d'école à distance, et leur participation était facultative. Par ailleurs, tous les établissements n'ont pas systématiquement transféré le lien du sondage à leurs étudiants, soit par manque de temps, soit parce qu'ils n'ont pas conservé les coordonnées des étudiants bénéficiaires, soit parce que ceux-ci ont quitté l'établissement; de plus, selon la *Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications* (L.C. 2010, ch. 23)¹, les établissements ne peuvent leur écrire à leur adresse personnelle sans leur consentement. Ne connaissant malheureusement pas le nombre de courriels qui ont été réellement envoyés aux étudiants pour qu'ils répondent à ce sondage, nous ne pouvons calculer le taux de réponse. Il est donc logique de traiter ces résultats uniquement en analyse qualitative, même si des données quantitatives sont présentées.

¹ Sanctionnée 2010-12-15, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/Annuelles/2010_23/#:~:text=%EF%BF%BDtes%20ici%20%3A-.Loi%20visant%20%C3%A0%20promouvoir%20l'efficacit%C3%A9%20et%20la%20capacit%C3%A9%20d,canadiennes%2C%20la%20Loi%20sur%20la

Pour mieux suivre les étudiants bénéficiaires du Programme et se conformer aux lois sur l'accès à l'information, les établissements devraient obtenir leur consentement pour conserver leurs codes permanents et leurs adresses de courriel. Cette mesure faciliterait la collecte de données futures à des fins de vérification ou d'évaluation du Programme, car le Ministère aurait seulement à les demander aux établissements pour les obtenir. Cependant, certains répondants des groupes de discussion mentionnent que cela alourdirait le processus administratif de reddition de comptes.



Obtenir le consentement des étudiants bénéficiaires du PET pour que l'établissement conserve leurs codes permanents et leurs adresses de courriel, dès l'obtention de leur diplôme et pour une période de 5 ans.

Pour toutes les données issues des questionnaires des étudiants, c'est désormais le nombre de répondants qui sera pris en compte : collèges (n = 35), universités (n = 109), total (n = 144), excepté pour les codes permanents, pour lesquels seulement 96 répondants ont consenti à ce que soient consultés leurs dossiers scolaires et d'aide financière (collèges : n = 20, universités : n = 76) (tableau V, en annexe).

Plus d'étudiants des universités que des collèges ont répondu au questionnaire : sur les 144 répondants étudiants, 75,7 % sont à l'université, et 24,3 % au collège (tableau V, en annexe). Au collège, 65,7 % des répondants ont poursuivi une formation technique, et 34,3 %, une formation générale. À l'université, la majorité des répondants étaient au 1^{er} ou au 2^e cycle lorsqu'ils ont bénéficié du Programme (tableau V, en annexe).

La majorité des répondants, soit 59,7 %, sont des femmes, dont 31,2 % ont entre 25 et 29 ans (tableau VI, en annexe).

4. Évaluation de la mise en œuvre

4.1. Sélection des demandes et enveloppe disponible

Le Ministère consacre annuellement 3 M\$ au PET, soit 2 M\$ pour les universités et 1 M\$ pour les établissements d'enseignement collégial. La direction responsable du Programme a mentionné que cette somme n'a pas augmenté depuis la mise en place du PET. L'enveloppe ne tient donc pas compte de l'inflation (augmentation du coût de la vie), ni de l'augmentation des salaires et de l'évolution du nombre d'étudiants en situation de précarité financière.

Dans notre analyse du Programme, nous excluons l'année 2019-2020. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions, de mars à juin 2020, sur le nombre d'emplois et d'heures qui ont pu être attribués en raison de deux mois de confinement et des fermetures des campus. Ainsi, pour l'année 2019-2020, les sommes dépensées dans le cadre du PET sont moins importantes.

Pour les collèges, nous observons que seulement 80 % des sommes attribuées par le Ministère dans le cadre du PET sont utilisées, alors que les établissements dépensent eux-mêmes en plus 800 000 \$ en moyenne pour l'embauche d'étudiants en situation de difficulté financière (tableau VII, en annexe). Ces embauches supplémentaires d'étudiants par les établissements ne font pas partie du Programme et ne devraient pas se trouver dans la reddition de comptes, puisque le Ministère ne participe pas à leur subvention. Elles montrent cependant un besoin non comblé. L'allocation des ressources disponibles étant variable, certains collèges n'utilisent pas toutes les sommes allouées par le Ministère tandis que d'autres les utilisent au complet.

Pour les universités, 95 % des sommes attribuées sont distribuées. Les établissements dépensent seulement 100 000 \$ en plus pour l'embauche d'étudiants en situation de précarité financière qui ne font pas partie du Programme avec compensation du MES (tableau VIII, en annexe). Cependant, la reddition de comptes détaillée montre qu'un établissement utilise seulement 30 % de la somme allouée par le Ministère depuis les cinq dernières années. Une meilleure formule de répartition pourrait être envisagée.

Que ce soit à l'université ou au collège, les établissements participants dépensent souvent plus qu'ils ne reçoivent de subventions pour ces embauches.

- **Connaissance et appréciation des critères et de la formule utilisés pour déterminer la répartition du financement parmi les établissements d'enseignement, et perception de l'équité de la formule de répartition utilisée**

La majorité des répondants des établissements semblent connaître la formule de répartition, soit 58,6 % pour les collèges et 69,2 % pour les universités (tableau IX, en annexe).

En majorité, ils estiment que la répartition est satisfaisante (tableau IX, en annexe).

Dans les groupes de discussion, les participants affirment connaître la somme attribuée à leur établissement, mais pas ses modalités de répartition. Ils sont également tous satisfaits de cette somme.

Les répondants qui se disaient peu ou pas du tout satisfaits étaient invités à s'exprimer dans un texte en champ libre. Un répondant d'un collège explique que son établissement étant petit, 2 000 \$ de subvention pour le Programme, « c'est largement insuffisant pour créer des emplois et atteindre les objectifs de soutien aux étudiants qui vivent une précarité financière ». Un répondant d'une université mentionne que « le montant du budget n'a jamais été indexé depuis la création du Programme ».

En effet, la formule de répartition pour les universités n'a pas été révisée depuis 20 ans, ce qui est confirmé par la direction responsable du PET au Ministère (DPAFER). La somme est fixe et ne tient pas compte des étudiants reconnus comme résidents du Québec et inscrits à temps plein aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, comme le précise pourtant le Guide de gestion. Certaines universités utilisent toutes leurs enveloppes, tandis que d'autres n'attribuent que 20 % de la somme allouée.

Pour les collèges, si l'on exclut l'année 2019-2020, touchée par la pandémie, 20 % de la somme attribuée par le Ministère n'est pas distribuée.

Pour les collèges, la formule de répartition actuelle comprend la prise en compte du nombre d'étudiants reconnus comme résidents du Québec et inscrits à temps plein, mais la somme de 1 million de dollars vise 59 établissements, ce qui la fragmente en de petites sommes réparties entre les différents établissements, comme l'a mentionné un des répondants du sondage.

La formule de répartition serait donc à réviser. Une distribution équitable et optimale pourrait se baser sur une formule à plusieurs variables. Elle pourrait comprendre une pondération selon les sommes utilisées au cours des dernières années, ce qui répondrait mieux aux besoins réels des établissements. Pour les universités, la somme pourrait être revue en fonction du nombre d'étudiants résidents du Québec et inscrits à temps plein, ou encore tenir compte du nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses du Ministère.



Réviser la formule de répartition pour assurer une meilleure allocation des ressources financières et prendre en compte plusieurs facteurs, par exemple les sommes dépensées au cours des années précédentes et le nombre d'étudiants inscrits à temps plein ou bénéficiaires des prêts et bourses.

➤ **Appréciation de la somme reçue par rapport aux besoins des étudiants**

Les établissements apprécient de manière très variable la somme reçue en fonction des besoins des étudiants. Pour 58,6 % des répondants des collèges et 53,9 % de ceux des universités, celle-ci répond aux besoins des étudiants (tableau X, en annexe).

Certains utilisent toute l'allocation attribuée par le Ministère et financent eux-mêmes l'embauche supplémentaire d'étudiants en situation de précarité financière non couverte par le Programme. Un répondant d'une université mentionne que « les besoins sont supérieurs aux enveloppes accordées. Nous devons considérablement restreindre le nombre de demandes », ce que 46,2 % des répondants des universités confirment (tableau X, en annexe). Un répondant d'un groupe de discussion indique également que « plus on a de l'argent, plus on embauche ».

Les salaires plus importants à l'université pourraient expliquer en partie le fait que les enveloppes ne sont pas satisfaisantes. Un répondant d'une université mentionne que « la contribution du MES n'a pas augmenté depuis plus de 15 ans, alors que les taux horaires et le coût de la vie (frais de scolarité et de subsistance) augmentent sans cesse ». En complément aux groupes de discussion, une répondante d'une université précise qu'avec l'enveloppe reçue, elle subventionne seulement 5 à 10 emplois par année.

La DPAFER souligne que la situation économique des étudiants s'est cependant améliorée au cours des 15 dernières années². Le Programme de prêts et bourses a augmenté son budget à un rythme beaucoup plus important que le coût de la vie.

Pour 6,9 % des répondants des collèges, la somme allouée est plus importante que les besoins ou les possibilités d'emploi sur le campus (tableau X, en annexe).

2 Nouveaux critères d'accès aux prêts et bourses : par exemple, la contribution des parents est liée à un revenu de 55 000 \$ en 2021, alors qu'en 2012, celui-ci se situait à 25 000 \$; les revenus d'emploi des étudiants ont augmenté, passant de 9 049 \$ en 2014 à 10 763 \$ en 2019; l'aide moyenne annuelle a augmenté, passant de 7 951 \$ en 2014 à 8 587 \$ en 2019.

http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2020_2021.pdf et rapport statistique de l'AFE 2018-2019.

Ainsi, comme nous l'avons indiqué précédemment, la révision de la formule de répartition et l'indexation des sommes allouées pourraient être envisagées. L'indexation demanderait néanmoins l'augmentation du budget du Programme.

En lien avec la prochaine section, un répondant d'un groupe de discussion a mentionné que le fait que certains étudiants, bien qu'en situation de précarité financière, ne font pas de demande de prêts et bourses (un des critères d'admissibilité au PET) constitue un frein à l'admissibilité au programme. L'établissement offre tout de même un emploi à ces étudiants. Même si ce type d'emploi n'est pas pris en compte dans le Programme, il constitue la preuve que des besoins ne sont pas comblés.

4.2. Critères d'admissibilité

➤ **Respect des critères d'admissibilité dans le choix des étudiants qui ont bénéficié des emplois subventionnés par le Programme**

Tous les répondants des groupes de discussion mentionnent qu'ils respectent les critères d'admissibilité, mais que ces derniers devraient être revus pour que le PET s'applique de la meilleure façon possible.

Le critère le plus difficile à respecter, selon 52,4 % des répondants des établissements, est celui de la demande d'aide financière à l'AFE, car certains étudiants, bien qu'en situation de difficulté financière, ne veulent pas faire de demandes pour ne pas s'endetter (tableau XI, en annexe). Des répondants des collèges (9/29, soit 31 %) mentionnent que « plusieurs étudiants ne veulent pas faire de demande d'aide financière, car ils ne veulent pas avoir accès aux prêts [...] pour diverses raisons (peur de l'endettement, pas techniquement admissibles en raison des revenus des parents, méconnaissance du programme, etc.) ».

Les données fournies par la direction responsable du PET au Ministère révèlent un petit écart dans l'application des critères d'admissibilité. Dans les rapports annuels, la mention que ce programme a servi à des étudiants internationaux figure quelquefois, alors qu'ils n'y sont pas admissibles, mais qu'ils le sont à un autre programme destiné aux étudiants internationaux des universités. Cette difficulté à respecter le statut de citoyen canadien ou de résident permanent a été également perçue par 28,6 % des répondants au sondage (tableau XI, en annexe). Il pourrait être pertinent de réfléchir à un moyen de combiner les deux programmes et de les élargir aux collèges.

Dans les rapports annuels des établissements situés en région, il est parfois mentionné que les emplois étant peu nombreux en dehors du campus, les emplois sont attribués sur le campus sans égard à la situation financière pour que l'étudiant puisse avoir un emploi.

Cette difficulté à respecter le critère de difficulté financière de l'étudiant a été également perçue par 45,2 % des répondants au sondage (tableau XI, en annexe).

La direction du Ministère responsable du Programme est intervenue à quelques reprises pour que les établissements respectent ses critères d'admissibilité. Cependant, les conséquences sur les sommes attribuées ont été peu nombreuses.

➤ **Appréciation des critères d'admissibilité des étudiants au Programme (clarté, pertinence et applicabilité)**

Les critères d'admissibilité sont appréciés par les répondants au sondage à 92,3 % pour les universités et à 62,1 % pour les collèges (tableau XII, en annexe).

Les répondants qui jugeaient négativement les critères d'admissibilité étaient invités à s'exprimer. L'ensemble des commentaires provenaient des répondants des collèges, sauf le premier, similaire chez un répondant universitaire. Les commentaires suivants ont été mentionnés :

- « Plusieurs étudiants ne veulent pas faire une demande d'aide financière » (9/29, soit 31 %);
- « Que nos étudiants internationaux puissent être admissibles » (8/42, soit 19 %);
- « Que cette mesure soit applicable pour l'ensemble des étudiants, peu importe s'ils bénéficient de l'aide financière ou non » (4/29, soit 13,8 %);
- « Les critères sont clairs, pertinents, mais difficilement applicables ou vérifiables; ce n'est pas toujours facile de savoir si les étudiants embauchés correspondent aux critères du programme » (3/29, soit 10,3 %);
- « Le plus difficile est de trouver des étudiants qui répondent à ces critères » (2/29, soit 6,9 %);
- « Clarifier les critères d'admissibilité » (1/29, soit 3,4 %).

Les répondants des groupes de discussion allaient tous dans le même sens, soit qu'une révision des critères est nécessaire, puisque ceux-ci sont contraignants. Ils complexifient la sélection des candidats, alors que l'effort de recrutement des étudiants qui respectent les critères est important dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Selon les établissements et les étudiants qui ont répondu au sondage, certains étudiants, même en situation de précarité financière, ne font pas de demande de prêts et bourses, car soit qu'ils savent qu'ils ne l'obtiendront pas, le revenu de leurs parents étant trop élevé même s'ils ne les aident pas, soit que des facteurs culturels les empêchent de demander de l'aide, soit qu'ils ne veulent pas s'endetter. Cependant, la DPAFER tient à nuancer ce propos puisque selon les données du Programme de prêts et bourses, la majorité des étudiants en situation de précarité financière font une demande de prêts et bourses (MES, 2021). Une contradiction est notée entre les résultats des sondages et les données de

l'AFE : les administrateurs du PET n'appliquent pas les critères avec rigueur ou bien une erreur est liée à l'interprétation des propos ou à une mauvaise compréhension de la définition d'un étudiant en situation de précarité financière.

Selon un représentant dans un groupe de discussion, les étudiants internationaux peuvent représenter, pour certains établissements en région, près de 30 % de leur effectif, ce qui réduit considérablement le bassin potentiel de bénéficiaires du Programme. Les données du Ministère au collégial tendent à montrer une proportion moindre d'étudiants internationaux (MES, 2014). Peut-être est-il difficile de distinguer un étudiant issu de l'immigration qui peut bénéficier du Programme de prêts et bourses d'un étudiant international, qui doit prouver lors de son admission qu'il peut subvenir à ses besoins en arrivant au Québec. Un programme études-travail existe à l'université pour les étudiants internationaux, mais il n'est pas encore offert au collégial. De plus, selon les propos recueillis, les étudiants internationaux doivent souvent payer des droits de scolarité plus élevés et décrochent de leurs études par manque d'argent ou d'intégration.

Un répondant d'un groupe de discussion indique que l'enveloppe doit cependant conserver des critères précis.



Réfléchir à la révision des critères d'admissibilité pour les élargir : par exemple, exclure le critère d'avoir déposé une demande à l'AFE ou inclure le Programme études-travail pour étudiants internationaux ou pour les étudiants en situation de handicap. Cependant, l'élargissement des critères changerait la portée et les objectifs du PET, qui vise actuellement à soutenir les étudiants en difficulté financière.

4.3. Promotion du Programme et diffusion de l'information à son sujet

➤ Inventaire des activités de promotions réalisées par les établissements

Comme dans le rapport d'évaluation de 2007, la DPAFER mentionne en entrevue ne pas faire la promotion active du PET, mais précise que l'information est disponible sur le site Web du Ministère. Les répondants au sondage confirment dans une proportion de 61,9 % que le Ministère fait peu ou pas de promotion du programme (tableau XIII, en annexe).

Une confusion sur la notion de promotion est notée. La promotion consiste normalement à utiliser des techniques de publicité pour faire connaître un programme. Or, le PET vise une catégorie d'étudiants particulière, soit ceux qui éprouvent des difficultés financières

malgré les autres programmes d'aide du gouvernement du Québec. Ainsi, l'information sur l'existence du PET ne devrait pas être acheminée à l'ensemble des étudiants, mais seulement à ceux qui pourraient en bénéficier.

Selon le Protocole d'entente, les activités de promotion du Programme doivent normalement être effectuées par les établissements.

En 2007, les universités faisaient plus de promotion que les collèges, ce qui est encore le cas aujourd'hui : 84,6 % des universités mentionnent faire de la promotion, contre 34,5 % des collèges. Pour ces derniers, le manque de promotion est dû en partie à l'insuffisance des sommes allouées (tableau XIII, en annexe). Un répondant d'un collège mentionne, parmi les facteurs défavorisant la promotion du Programme, « *les critères d'admissibilité qui ne répondent pas à un grand nombre d'étudiants de [son] collège* ».

Les étudiants et les établissements affirment que le moyen le plus souvent utilisé est la transmission de l'information sur le PET par un professeur ou un intervenant du Programme (tableau XIV, en annexe).

Parmi les autres moyens d'information sur le Programme, les répondants étaient invités à s'exprimer en champ libre, ils ont mentionné les suivants :

- média social (Facebook);
- information transmise aux employeurs du campus qui présentent le Programme aux étudiants et vérifient leur admissibilité;
- information transmise par le service des affaires étudiantes;
- association étudiante;
- amis des étudiants.

En fait, les activités de promotion sont quasiment inexistantes, et l'information se transmet surtout verbalement, par un employeur, un professeur, le service des affaires étudiantes ou des amis. Dans ce cas-ci, il serait plus judicieux de parler de diffusion de l'information que de promotion.

La majorité des répondants étudiants (84 %) confirment qu'ils ont bien occupé un emploi sur le campus entre 2015 et 2020, mais 40 %, dont la majorité des répondants des collèges (71,4 %), ne savaient pas que le Programme était financé par le Ministère (tableau XV, en annexe).

➤ Perceptions et recension des activités de promotion les plus efficaces

La promotion ne semble pas être un élément déterminant pour le PET, puisque les emplois disponibles sont pourvus et que les établissements ont tendance à financer plus d'emplois qu'ils ne reçoivent de subventions.

Le plus souvent, lorsque des étudiants en difficulté financière se présentent au bureau d'aide dans un contexte d'urgence, le PET leur est proposé, selon la DPAFER. Il ne devrait être accordé à ces étudiants qu'après leur envoi par les bureaux de l'AFE à un employeur ou aux Ressources humaines, selon le Guide de gestion.

Cependant, selon l'ensemble des répondants dans les groupes de discussion, dans de nombreux établissements, l'employeur embauche un étudiant, puis vérifie son admissibilité au PET en lui demandant s'il bénéficie du Programme de prêts et bourses. Les établissements mentionnent que la plupart du temps, l'étudiant ne sait pas qu'il bénéficie du PET. Les répondants dans les groupes de discussion confirment également qu'une promotion interne est faite auprès des services ou des partenaires qui peuvent embaucher les étudiants, mais pas auprès des étudiants eux-mêmes.

Notons néanmoins que lorsqu'ils obtiennent un emploi dans le cadre du PET, les étudiants de certains établissements ont un formulaire à remplir, dans lequel le Programme est décrit.

Les répondants étudiants mentionnent des pistes d'amélioration : « *faire une plus grande promotion de ce programme, car beaucoup ne savent pas qu'il existe* » (4/144, soit 2,8 %), « *plus de visibilité des emplois disponibles* » (11/144, soit 7,6 %) et « *obtenir davantage d'informations* » (6/144, soit 4,2 %).

Dans les points à améliorer, certains répondants ont mentionné la production de documents harmonisés produits par le Ministère. Ce dernier pourrait utiliser les sites Web des établissements et de l'AFE pour promouvoir le Programme, par exemple, « un texte promotionnel pour la diffusion de ce programme aux étudiants et aux responsables », « une séance d'information chaque année pour le nouveau personnel en place ou une courte vidéo tutorielle que nous pourrions faire parvenir aux autres gestionnaires », « des affiches promotionnelles ou des visuels qu'on pourrait diffuser sur nos différents réseaux ou nos écrans télé ». L'enjeu mentionné par un répondant d'un groupe de discussion est que si la promotion est augmentée alors que le nombre de postes disponibles pouvant être subventionnés par le Programme est faible dans l'établissement, de faux espoirs pourraient être créés.

La promotion pourrait se faire sur les médias sociaux, puisque les jeunes étudiants les utilisent beaucoup.



Effectuer, par l'intermédiaire du Ministère et des établissements, une meilleure diffusion de l'information aux populations potentielles visées par le Programme, grâce à des textes harmonisés et à des formations destinées aux administrateurs du PET; supprimer la promotion comme exigence du Protocole d'entente.



Demander aux établissements d'harmoniser l'information transmise aux étudiants en difficulté financière et le processus d'embauche des étudiants bénéficiant du PET.

4.4. Reddition de comptes

Les informations demandées actuellement lors du rapport annuel portent sur le nombre de bénéficiaires, sur les sommes dépensées par le Ministère et les établissements ainsi que sur le classement des bénéficiaires selon leurs caractéristiques et leurs statuts.

Profil des étudiants : Concordance entre la population cible et celle qui a été embauchée

Au cours des cinq dernières années, seulement 30 % des établissements ont rempli leur rapport de manière conforme.

Parmi les anomalies constatées dans les rapports de reddition de comptes annuels figurent :

- des données manquantes;
- des erreurs dans la retranscription des budgets alloués par le Ministère;
- l'omission de catégoriser les bénéficiaires;
- le manque d'exclusivité des catégories concernant les caractéristiques, les établissements ayant classé certains étudiants dans plusieurs catégories (le total des bénéficiaires classés dans les caractéristiques était supérieur au nombre de bénéficiaires réels).

Durant la période de la pandémie, comme les établissements ne pouvaient pas réviser leurs redditions de comptes, l'évaluatrice y a apporté des ajustements aux rapports annuels sur les données sur les caractéristiques et les statuts des étudiants.

L'analyse des rapports annuels du Programme préparée par l'AFE démontre une difficulté de classement des bénéficiaires selon leurs caractéristiques. En effet, les caractéristiques personnelles prises en compte ne sont pas mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'une

personne peut en présenter plusieurs à la fois. Dans les rapports annuels du Programme, chaque fois que les établissements n'avaient pas classé les bénéficiaires selon leurs caractéristiques, les données manquantes ont été inscrites dans « Autres ». Dans d'autres cas, certains bénéficiaires étant classés dans plusieurs catégories, le total des bénéficiaires classés dans les caractéristiques devenait supérieur au nombre de bénéficiaires réels. Si le nombre total de bénéficiaires classés selon les caractéristiques était supérieur au nombre réel de bénéficiaires, et qu'un nombre de bénéficiaires était inscrit dans « Autres », les bénéficiaires de cette catégorie étaient retirés, sinon le nombre excédentaire de bénéficiaires était laissé dans les autres catégories.

La catégorie « Autres » est la plus représentée (entre 30 % et 45 %) (tableau XVI, en annexe), ce qui montre une difficulté à classer les bénéficiaires. Dans la catégorie « Autres » se trouvent des étudiants internationaux, qui ne devraient pas bénéficier du Programme, des étudiants dont l'endettement est trop élevé, des étudiants ayant reçu des paiements en trop, à rembourser, et des étudiants vivant des circonstances familiales exceptionnelles.

Ainsi, la population réellement bénéficiaire du Programme ne concorde pas toujours avec celle qu'il cible. Les établissements ont de la difficulté à bien déclarer la situation qui permettrait à un étudiant de bénéficier du PET : ils ne l'évaluent pas correctement ou incluent des étudiants qui ne devraient pas en bénéficier.

En deuxième place se trouve la catégorie des bénéficiaires dont la conjointe, le conjoint, les parents, la répondante ou le répondant n'ont pas versé ou ne verseront vraisemblablement pas la contribution attendue d'eux (environ 25 %) (tableau XVI, en annexe). Or, la contribution familiale est prise en compte dans les calculs de l'AFE pour l'attribution des prêts et bourses. Cependant, la fiabilité de cette donnée n'est pas toujours vérifiable puisqu'elle est souvent basée sur les déclarations des étudiants.

Pour l'analyse de la mise en œuvre du Programme, plusieurs répondants des établissements (13/42, soit 31 %) notent la difficulté à classer les étudiants dans les catégories lors de la reddition de comptes et ils souhaitent que cette exigence en soit retirée. Certains ajoutent qu'il est délicat de poser des questions sur les caractéristiques et que, comme elles ne correspondent pas aux critères d'admissibilité, les répondants à l'évaluation se questionnent sur l'exploitation de ces données par le Ministère. Les répondants du Programme peuvent juger difficile de trouver l'information, qui peut être dans différentes directions de l'établissement (les ressources humaines ou les services qui embauchent), et encore plus difficile si les bénéficiaires du PET ont quitté l'établissement au moment de l'élaboration du rapport de reddition de comptes. Actuellement, la vérification et l'exploitation de ces données sur les caractéristiques ne peuvent être effectuées puisque l'information est de mauvaise qualité.

Les répondants des établissements (13/42, soit 31 %) ont confirmé ce constat : « difficulté de répondre aux questions concernant la répartition des étudiants dans les catégories », « la portion concernant les catégories d'étudiants est plus complexe et nous amène à poser des questions que nous jugeons délicates », « nous devons "courir" beaucoup après les étudiants pour recueillir les informations demandées et nous devons faire beaucoup de vérifications », « catégories un peu trop restrictives [...] il est parfois difficile de les classer dans une catégorie ou une autre », « la validation des étudiants en difficulté financière versus la validation d'avoir fait une demande d'aide financière », « il nous est difficile, voire impossible, de savoir si les étudiants ont vécu une situation financière exceptionnelle et de comprendre la définition de "situation exceptionnelle" », « en ce qui concerne les catégories des étudiants, il arrive souvent qu'un étudiant corresponde à plusieurs, par exemple un étudiant effectuant un retour aux études qui a aussi des responsabilités parentales, mais on ne peut en choisir qu'une seule ».



Revoir la reddition de comptes par rapport aux caractéristiques des bénéficiaires : soit ajouter des catégories, soit permettre seulement une caractéristique par bénéficiaire en orientant le choix par une classification prédéterminée, ou encore annuler la reddition de comptes sur les caractéristiques ou transmettre un questionnaire harmonisé aux étudiants bénéficiaires du PET.

Les établissements rencontrent le même problème lors de l'établissement du statut des bénéficiaires du PET. L'évaluatrice a apporté des ajustements aux rapports annuels. Si le nombre total de bénéficiaires classés selon le statut était inférieur au nombre total de bénéficiaires réels, les données manquantes étaient classées dans « Autres ». Si le nombre total de bénéficiaires classés selon le statut était supérieur au nombre total de bénéficiaires réels, les données ont été laissées telles quelles.

Les universités classent mieux leurs bénéficiaires que les collèges car, contrairement à ces derniers, la catégorie « Autres » de leurs rapports ne contient pas la majorité des bénéficiaires (tableau XVII, en annexe). Dans cette catégorie se trouvent des bénéficiaires de bourses seulement, des dossiers rejetés du fait que les revenus des parents sont trop élevés ou qu'ils n'ont pas rempli le formulaire ou encore qu'ils n'ont pas donné la contribution attendue.

Les étudiants qui ont bénéficié du PET sont en majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses (tableau XVII, en annexe).



Revoir la reddition de comptes par rapport aux statuts des bénéficiaires.

➤ **Appréciation de la reddition de comptes**

Selon les statistiques issues du sondage des répondants des établissements, le processus de reddition de comptes est tout à fait ou assez clair et pertinent, et satisfaisant à seulement 69 % (tableau XVIII, en annexe).

Les établissements et la DPAFER ont été amenés à s'exprimer sur les points forts et les points faibles de la reddition de comptes ainsi que sur les améliorations souhaitées. De plus, l'évaluatrice, par une analyse approfondie de la reddition de comptes, a dressé les constats suivants :

Points forts

Les répondants des établissements ont mentionné : « [la] reddition relativement assez courte » (5/42, soit 11,9 %), « la reddition de comptes est assez simple » (6/42, soit 14,3 %), « rapport concis et clair » (4/42, soit 9,5 %).

Points faibles et améliorations suggérées

La majorité des répondants dans les groupes de discussion mentionnent que la plus grande difficulté est d'arrimer toutes les données entre les différentes directions de l'établissement (ressources humaines, secteurs qui embauchent, finances, AFE, directions générales).

Les validations par la DPAFER, lors de la réception du rapport, sont majoritairement basées sur le budget et non sur les autres données. Ainsi, même si les bénéficiaires sont classés dans « Autres » ou ne sont pas admissibles ou ne sont tout simplement pas classés, les sommes sont le plus souvent allouées, et seul le nombre de bénéficiaires ou leur classement est parfois remis en doute.



Si les caractéristiques et le statut des étudiants sont maintenus dans la reddition de comptes, demander à la DPAFER d'y apporter une attention particulière et d'attribuer le financement en fonction du bon classement des étudiants dans les catégories. Sinon, effectuer des ajustements aux informations demandées, et ajouter des précisions dans le Guide de gestion.

Les rapports de reddition de comptes sont retranscrits manuellement et envoyés par la poste. Si la DPAFER doit apporter des modifications, elle envoie également les rapports modifiés par la poste aux répondants des établissements. Ce processus manque d'efficacité et engendre de nombreux retards. Un rapport informatisé éviterait les erreurs de retranscription et faciliterait la compilation de données et les vérifications. De plus, le formulaire pourrait être prérempli avec les informations sur le budget détenu par le Ministère et transmis aux établissements. Les répondants des établissements (6/42, soit 14,3 %) le mentionnent également : « avoir les chiffres des premiers versements reçus sur la feuille de reddition de comptes », « (point faible) formulaire papier », « formulaire prérempli », « un formulaire en ligne faciliterait la transmission au Ministère et le respect des dates limites de soumission », « création d'un formulaire dynamique en ligne ». La gestion du Programme est fractionnée entre différentes directions dans certains établissements, et l'attente des réponses par certaines lors de la reddition de comptes engendre des retards. Si certaines informations, comme les sommes accordées et reçues, étaient déjà inscrites au préalable dans le formulaire, du temps serait gagné.



Rendre disponible un rapport de reddition de comptes informatisé et dynamique, prérempli avec les données du Ministère pour le budget et transmis par courriel ou sur une plateforme sécurisée comme CollecteInfo.

La DPAFER mentionne qu'elle n'a pas de contacts directs avec ceux qui remplissent les formulaires de reddition de comptes, particulièrement dans les collèges, où les informations sont acheminées seulement aux directeurs généraux. Ainsi, des retards et de la lourdeur bureaucratique sont engendrés. Un répondant d'un collège dans un groupe de discussion, responsable du PET pour son établissement, confirme cette réalité : les informations du Ministère ne se rendent pas à lui. Une amélioration souhaitable consisterait à « s'assurer que les personnes concernées [sont] également informées en même temps que la direction générale ».



Évaluer la possibilité de communiquer directement avec ceux qui remplissent les rapports de reddition de comptes dans les établissements.

Certains répondants d'établissements mentionnent dans le sondage les éléments suivants : « connaître les sommes disponibles plus tôt nous aiderait à budgétiser » (1/42, soit 2,4 %), « les gestionnaires sont souvent dans un dilemme entre embaucher la personne plus compétente et la personne admissible. Il est arrivé qu'en mettant l'admissibilité au Programme comme condition d'emploi, nous ne trouvions personne pour occuper les emplois » (1/42, soit 2,4 %), « les sommes non utilisées pourraient être reportées » (1/42, soit 2,4 %).

4.5. Les processus de gestion

Le processus de gestion comprend les activités de gestion liées au Protocole d'entente et au Guide de gestion ainsi que toutes les autres activités de mise en œuvre du Programme dans les établissements et au Ministère.

Selon le sondage des répondants des établissements, plus de 83,3 % sont satisfaits de la collaboration du Ministère dans la gestion du Programme (tableau XIX, en annexe).

➤ **Appréciation des rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du Programme**

Selon le sondage des répondants des établissements, plus de 78,6 % estiment que les rôles et responsabilités du Ministère dans la mise en œuvre du Programme semblent appropriés, et 88,2 % pensent que c'est le cas pour les établissements (tableau XX, en annexe).

La DPAFER déplore qu'aucune vérification sur les étudiants bénéficiaires ne puisse être effectuée, puisqu'aucune donnée sur eux n'est transmise au Ministère, à l'exception des caractéristiques et du statut, et que la catégorie « Autre » est souvent utilisée. Il se pourrait que des bénéficiaires ne soient pas admissibles. Il faudrait exiger que les établissements (au moyen du Guide de gestion) collectent des informations sur les étudiants bénéficiaires comme leur code permanent, le nombre d'heures effectuées et le salaire horaire moyen. Pour que les règles de l'accès à l'information soient respectées, la DAIP suggère que les bénéficiaires signent un consentement de transmission de données lorsqu'ils intègrent le Programme, pour que celles-ci soient plus facilement accessibles à des fins de vérification ou d'évaluation.

Certains répondants des groupes de discussion mentionnent que cette suggestion pourrait être difficilement applicable, car les étudiants ne savent souvent pas qu'ils ont bénéficié du PET. De plus, il faudrait faire un lien avec les services de ressources humaines, qui s'occupent de l'embauche, mais qui ne sont pas non plus toujours au courant du Programme, le plus souvent géré par les bureaux de l'AFE. Même si un répondant est conscient que « l'avenir est dans la donnée », cela demanderait un effort supplémentaire et un changement dans les processus ainsi que la coordination entre les différentes directions de l'établissement. Un répondant se questionne également sur l'usage de ces données par le Ministère.



Ajouter dans le Guide de gestion l'obligation pour les établissements de collecter des informations sur les étudiants bénéficiaires en respectant les lois de l'accès à l'information.

➤ **Conformité des responsabilités et des obligations des parties dans la mise en œuvre du Programme**

En 2007, l'enjeu était l'obtention du rapport annuel avant le 30 juin de chaque année. Selon l'entrevue avec la DPAFER, cette difficulté semble persister, mais les statistiques ne sont malheureusement pas conservées. En 2020, la pandémie et le télétravail ont causé plus de retard dans la transmission des rapports. Certains établissements ont mentionné à la DPAFER que la fermeture de leur année financière comptable avait lieu plus tard et qu'une reddition de comptes à la fin du mois de juillet ou d'août serait préférable. Il faudrait évaluer les conséquences d'une reddition de comptes plus tardive dans les processus du Ministère pour vérifier si cet ajustement est envisageable.

Le sondage confirme cette information, les répondants des établissements (12/42, soit 28,6 %) ayant mentionné les souhaits suivants : « la date limite du 30 juin pour la remise du rapport devrait être plutôt le 30 septembre », « puisque nous devons fournir le rapport annuel à la fin du mois de juin, une partie de la rémunération versée en juin aux étudiants ne peut être comptabilisée dans notre rapport. Cette période de fin d'année scolaire permettrait d'offrir plus d'heures de travail aux étudiants et, ainsi, le collège pourrait possiblement récupérer tous les montants destinés à ce programme », « la date de reddition de comptes est mal adaptée. Le mois de juin est très chargé », « prolonger un peu le délai pour transmettre le rapport annuel », « changer la date de dépôt du rapport pour le 15 août », « la date pourrait être au 30 août », « au mois de juin, on est en fin d'année, mais on est aussi en fin d'année pour toutes les opérations ». Grâce à un formulaire électronique transmis par courriel ou à une plateforme sécurisée comme celle mentionnée plus haut, ces retards pourraient diminuer.



Évaluer la possibilité d'une reddition de comptes plus tardive.

Dans le Protocole d'entente, il est indiqué que si l'établissement ne répond pas à ses obligations, il pourrait être exclu du Programme et les sommes versées devraient alors être remboursées. Des rappels sont faits aux établissements, mais aucune sanction ni pénalité ne sont appliquées.



Une pénalité financière par mois de retard pour transmettre la reddition de comptes pourrait être appliquée pour que soit respectée cette obligation. La préciser dans le Protocole d'entente.

➤ **Respect des conditions établies dans le Protocole d'entente (utilisation conforme des ressources, remboursement des sommes non utilisées, etc.)**

Les répondants du Programme n'ont pas vraiment de difficulté à respecter leurs obligations, excepté pour la promotion et la formation, comme nous l'avons mentionné dans la section 4.3 (tableau XXI, en annexe).

➤ **Perception des facteurs favorables ou défavorables au processus de mise en œuvre du Programme**

Facteurs favorables

Les répondants des établissements ont été invités à se prononcer sur les facteurs favorables au processus de mise en œuvre du Programme. Chaque réponse correspond à un répondant, soit 1/42, ou 2,4 %; voici quelques-unes de leurs réponses :

- « Collaboration des services pour la mise en œuvre du Programme »;
- « Encourager les différents organismes à embaucher des étudiants. Parler aux étudiants de leurs possibilités d'aide financière et des opportunités d'emplois au sein de l'établissement scolaire »;
- « Priorisation des étudiants à l'AFE dans le processus de sélection des étudiants pour les postes offerts à l'interne »;
- « Processus simple d'obtention des sommes et de reddition de comptes »;
- « Formulaire facile à compléter »;
- « Identifier une personne responsable de la mise en œuvre : notre conseillère à l'aide financière »;
- « Permet à la direction du cégep de créer de l'emploi sur le campus »;
- « Simple à déployer »;
- « Favoriser les carrières techniques dans le réseau collégial »;
- « Incitation à embaucher des étudiants dans le besoin »;
- « Autonomie de l'établissement à mettre en place ses propres processus internes »;
- « Permet aux étudiants de travailler dans des domaines en lien avec leur champ d'études »;
- « Proximité des emplois disponibles (sur le campus) favorisant la conciliation études-travail »;
- « Les critères d'admissibilité sont favorables parce qu'ils permettent vraiment d'avoir des emplois, spécifiquement pour la catégorie d'étudiants, et d'autres étudiants ont déjà accès à d'autres formes de subvention. Il est donc important que le montant soit dédié ».

Facteurs défavorables

Les répondants des établissements ont été invités à se prononcer sur les facteurs défavorables au processus de mise en œuvre du Programme. Chaque réponse correspond à un répondant, soit 1/42, ou 2,4 %; voici quelques-unes de leurs réponses :

- « La promotion, puisque les critères d'admissibilité ne répondent pas à un grand nombre d'étudiants de notre collège »;
- « Comme les sommes allouées ont diminué au fil du temps (du moins pour mon cégep), l'argent pour aider les jeunes est insuffisant alors que le nombre de jeunes ayant des difficultés financières est en hausse »;
- « Désintérêt des étudiants pour faire une demande de prêts et bourses, car plusieurs ne veulent pas de prêt »;
- « Certains de nos employeurs recherchent des étudiants spécialisés ou tout simplement des étudiants disponibles (pénurie de main-d'œuvre), que ceux-ci soient admissibles au PET devient secondaire »;
- « Les demandes d'aide financière peuvent être effectuées jusqu'à 60 jours après la fin de session, ce qui pourrait modifier le profil des personnes admissibles au Programme qui ont un emploi sur le campus par exemple »;
- « Très restrictif »;
- « Le retour des sommes versées en trop avant le 1^{er} août est difficile dû à la période de vacances estivales et à la date butoir pour l'envoi du formulaire de reddition de comptes »;
- « Toutes les communications, comme un sondage à compléter, sont acheminées à la Direction générale plutôt que directement au répondant du programme PET. Ceci peut causer des retards importants pour cause de communication interne »;
- « Lourdeur administrative »;
- « La pandémie a clairement été un facteur défavorable »;
- « Certaines clientèles étudiantes ne sont pas admissibles, mais pourraient bénéficier d'un emploi subventionné puisqu'ils ont des besoins financiers, par exemple étudiants canadiens d'autres provinces et étudiants internationaux qui bénéficient de l'entente de la francophonie »;
- « Plafond de l'enveloppe ne permettant pas de répondre à l'augmentation des besoins »;
- « Le décalage de l'année financière et l'année scolaire : en effet, l'année financière du Programme commence en été, et prend fin en fin hiver, elle est différente que l'année scolaire. Le 2^e versement arrive après la fin d'année financière, cela crée des difficultés pour la gestion du programme »;
- « Impossibilité de report des sommes »;
- « Difficulté de connaître les données sur les bénéficiaires ».

La DPAFER mentionne un autre facteur défavorable : la lourdeur administrative du Programme, autant en raison de la reddition de comptes que de la communication avec

les établissements et la Direction des ressources financières du Ministère pour l'envoi des chèques.

➤ **Ressources humaines consacrées à la gestion**

Concernant les ressources humaines, l'entrevue avec la DPAFER a permis de confirmer, comme en 2007, que la gestion du Programme à l'AFE est assurée par une personne professionnelle (à 25 % de sa tâche) et une personne technicienne (à 15 % de sa tâche). Il semble, selon la Direction, que cela soit suffisant pour réaliser les activités de gestion liées au Programme. Cependant, il est mentionné que le niveau d'effort des ressources humaines consacrées à la gestion du PET est important comparativement à son ampleur en termes de coût. Cela s'explique par de nombreux allers-retours en raison des rapports annuels mal remplis par les établissements ou non remis dans les délais.

Les répondants dans les groupes de discussion mentionnent qu'en moyenne, selon la taille des établissements, un maximum de 20 à 70 heures par année est consacré à la gestion du PET, ce qui est raisonnable. Un répondant précise cependant que s'il avait plus de temps à consacrer à la gestion du Programme, il pourrait faire plus de promotion à l'interne.

4.6. Améliorations à apporter à la mise en œuvre du Programme

➤ **Améliorations à apporter au processus de mise en œuvre du Programme**

Les répondants des établissements ont été invités à se prononcer sur les améliorations à apporter au processus de mise en œuvre du Programme. Chaque réponse correspond à un répondant, soit 1/42, ou 2,4 %, à moins qu'un autre chiffre ne soit présent. Voici quelques-unes de leurs réponses :

- « Fournir un texte promotionnel pour la diffusion de ce programme aux étudiants et aux responsables »;
- « Donner l'information à chaque début de session aux étudiants »;
- « Il est difficile de rejoindre les étudiants qui ont travaillé dans le cadre de ce programme, car ceux-ci ne le connaissent pas. Ce sont les directions des services qui sont au courant de ce programme »;
- « En faire davantage la promotion sur le site de l'aide financière » (4/42, soit 9,5 %);
- « Offrir des formations au personnel pour faciliter la compréhension des critères d'admissibilité »;
- « Alléger le tableau "Catégories d'étudiants" de la reddition de comptes »;
- « Faire les rapports directement en ligne »;

- « Faire connaître les montants en début d'année »;
- « Exceptionnellement, permettre de reporter les sommes non utilisées cette année à l'année prochaine »;
- « Augmenter les délais de transmission des rapports de reddition de comptes »;
- « Harmoniser l'année financière et l'année scolaire »;
- « Mettre le répondant du programme PET de l'établissement, c'est-à-dire le gestionnaire du bureau d'aide financière aux études, en copie à toutes les communications du MES ».

➤ Améliorations à apporter au Programme

Les répondants des établissements ont été invités à se prononcer sur les améliorations à apporter au Programme. Chaque réponse correspond à un répondant, soit 1/42, ou 2,4 %, à moins qu'un autre chiffre ne soit présent; voici quelques-unes de leurs réponses :

- « Il serait bien d'ouvrir le Programme aux étudiants ne bénéficiant pas de l'aide financière aux études puisque plusieurs d'entre eux ont des besoins financiers même s'ils ne répondent pas aux critères du Programme » (4/42, soit 9,5 %);
- « Pouvoir inclure les étudiants internationaux au Programme » (3/42, soit 7,1 %);
- « Élargir les critères d'admissibilité » (8/42, soit 19 %);
- « Bonifier financièrement le Programme »;
- « Montant minimal significatif par établissement et portion distribuée au prorata du nombre d'étudiants »;
- « Élargir la raison d'être du Programme afin de l'orienter davantage vers un objectif de persévérance scolaire en plus de l'aide financière supplémentaire pour poursuivre les études »;
- « Permettre le remboursement d'un plus grand pourcentage du salaire pour le programme des étudiants bénéficiaires de l'AFE »;
- « Il serait utile de recevoir les frais généraux administratifs avec l'enveloppe de financement pour couvrir le personnel, la publicité et les publications, etc. ».

La DPAFER mentionne que la somme pour le Programme a toujours été la même, sans indexation par rapport au coût de la vie ou par rapport au nombre de collèges, qui doivent se partager une somme moins importante entre plus d'établissements.



Améliorer la fluidité du processus de reddition de comptes, selon une méthode appropriée comme le LEAN, en ciblant les activités à valeur ajoutée et les goulots d'étranglement.

4.7. Satisfaction envers le Programme

➤ Degré de satisfaction par rapport au Programme

Les répondants des universités sont plus satisfaits du PET que ceux des collèges, avec une moyenne pondérée de 8,2 sur 10 comparée à 7,2 (tableau XXII, en annexe).

La satisfaction de la DPAFER à l'égard du Programme est de seulement de 6 sur 10, en raison de nombreux points d'amélioration au sujet de la reddition de comptes. La plus-value du Programme pour les étudiants en situation de précarité financière est cependant soulignée.

4.8. Résumé des constats et conclusion sur la mise en œuvre du Programme

Les activités de mise en œuvre du Programme études-travail sont-elles conformes à celles prévues? (Mise en œuvre)

Les activités de mise en œuvre sont en partie conformes à celles prévues :

- certains établissements n'utilisent pas le PET en fonction des objectifs énoncés de soutenir les étudiants en difficulté financière;
- les caractéristiques des bénéficiaires du Programme ne sont pas toujours respectées, mais elles n'ont aucune conséquence sur l'enveloppe financière allouée aux établissements;
- la majorité des bénéficiaires du PET sont classés dans « Autres » en ce qui concerne leurs caractéristiques;
- les critères d'admissibilité, particulièrement la demande adressée à l'AFE au Programme des prêts et bourses et la nationalité des bénéficiaires, ne sont parfois pas respectés;
- certains établissements dépensent tout le budget alloué pour le Programme alors que d'autres ne le font pas, et certains financent plus d'emplois, à partir de leurs fonds propres, qu'ils ne reçoivent de subventions;
- la promotion du Programme est quasi nulle;
- la reddition de comptes n'est bien remplie que dans 30 % des cas;
- des données sont souvent manquantes dans les rapports de reddition de comptes, ou des erreurs de retranscription manuelle sont présentes;
- des retards de remise des rapports de reddition de comptes sont constatés, sans pénalité;

-
- les délais de réception des rapports sont longs, car ceux-ci sont envoyés par la poste;
 - aucune donnée vérifiable n'est transmise au Ministère sur les étudiants bénéficiaires du PET ou sur leurs emplois;
 - les responsables du PET dans les collèges ne reçoivent pas souvent les informations sur le Programme puisque celles-ci sont acheminées exclusivement à leurs directeurs généraux;
 - la lourdeur administrative est déplorée.



Afin d'améliorer la mise en œuvre du PET, voici les **modifications** suggérées :

- **réviser le formulaire de reddition de comptes** pour enlever ou retravailler certaines sections (en enlevant les sections sur les caractéristiques et les statuts, et en ajoutant des informations sur les emplois et/ou les codes permanents des bénéficiaires du PET);
- **faire collecter systématiquement les données** sur les étudiants **bénéficiaires du PET** par les établissements et les faire transmettre lors des cycles d'évaluation ou de vérification au Ministère (à inclure dans le Guide de gestion);
- réfléchir à la **révision des critères d'admissibilité** pour les élargir, par exemple enlever l'exigence d'avoir déposé une demande à l'AFE, ou fusionner le PET avec le Programme études-travail pour étudiants internationaux, ou inclure les étudiants en situation de handicap. Cependant, élargir les critères changerait la portée et les objectifs du programme, qui est actuellement de soutenir les étudiants en difficulté financière;
- **informatiser le formulaire de reddition de comptes**, y inclure des informations préremplies par le Ministère, et **le transmettre par courriel ou sur une plateforme sécurisée**, par exemple CollecteInfo;
- **réviser la méthode de répartition du budget** pour prendre en compte plusieurs facteurs, par exemple les sommes dépensées au cours des années précédentes et le nombre d'étudiants inscrits ou bénéficiaires des prêts et bourses pour mieux allouer les ressources financières et indexer la somme en fonction du nombre de collègues participants ou du coût de la vie;
- **assurer une meilleure diffusion de l'information** aux populations potentielles du Programme par le Ministère et les établissements, par des textes et des formations harmonisés fournis aux administrateurs du PET, et enlever la promotion comme exigence du Protocole d'entente;
- **demander aux établissements d'harmoniser l'information transmise** à l'étudiant en difficulté financière et **le processus d'embauche des étudiants** bénéficiant du PET;
- appliquer une **pénalité** à l'établissement si le rapport de reddition de comptes n'est pas transmis dans les délais prescrits et la préciser au Protocole d'entente et/ou évaluer les conséquences du **changement de la date de remise du rapport** dans les exigences du Ministère pour harmoniser l'année scolaire et l'année financière;
- **communiquer directement** avec les responsables du PET dans les établissements;
- **améliorer le processus de reddition de comptes** selon une méthode appropriée, par exemple la **méthode LEAN**.

5. Évaluation de la pertinence

5.1. Réponses aux besoins des étudiants

➤ Évolution du nombre d'emplois créés

L'emploi est une vraie source de revenu qui répond aux besoins des étudiants. La proportion d'étudiants de 15 à 24 ans en emploi au Québec en 2016 est de 47%, et de 58 % chez les 25 à 29 ans (Union étudiante du Québec, 2018). Selon l'Institut de la statistique du Québec (2020), dans la catégorie des jeunes de 15 à 29 ans, la proportion d'étudiants à temps plein est passée de 29 % en 1996 à 47 % en 2018. Donc, environ un étudiant sur deux occupe un emploi pendant ses études.

Le nombre d'emplois créés dans le cadre du Programme n'étant plus demandé dans le rapport annuel de gestion, il l'a été au moyen du sondage (tableau XXIII).

Tableau II : Nombre d'emplois subventionnés par le Programme études-travail*

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Universités (n = 10/13)	2 088	2 207	2 013	2 035	1 916
Collèges (n = 15/29)	945	804	794	959	868

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

* Données sous-estimées

Le nombre réel est probablement plus élevé, car tous les établissements n'ont pas répondu au sondage, et tous les répondants n'ont pas non plus répondu à cette question, certains n'ayant pas conservé cette donnée.

Comme cette donnée est importante, mais difficile à obtenir, il pourrait être pertinent de l'ajouter à la reddition de comptes annuelle. Certains répondants dans les groupes de discussion mentionnent que la recherche de la donnée sur les emplois accordés, traitée ou détenue par d'autres directions, demanderait un effort supplémentaire et une certaine coordination avec les services des ressources humaines.

Certains établissements ont mentionné que, la subvention n'ayant jamais été modifiée, aucune évolution n'est observée quant au nombre d'emplois, excepté pour la dernière année où une diminution du nombre d'emplois attendu due à la pandémie est remarquée (tableau XXIII). De plus, de nombreux établissements offrent plus d'emplois sur leur campus que seulement par la subvention du Programme, et financent les emplois supplémentaires à partir de leurs propres fonds. Il existe donc un besoin non comblé.



Ajouter les données sur l'emploi à la reddition de comptes annuelle.

- **Degré de satisfaction à l'égard des emplois proposés (conditions et durée de l'emploi, lien de l'emploi avec le programme d'études, avantages à travailler sur les campus, etc.)**

Les répondants étudiants du sondage sont globalement satisfaits du Programme, tant en ce qui a trait aux conditions et à la durée de l'emploi (91 %) qu'au lien de l'emploi avec le programme d'études (82 %) et aux avantages qu'il y a à travailler sur les campus (93 %) (tableau XXIV).

Tableau III : Satisfaction des étudiants à l'égard de l'emploi obtenu par le Programme études-travail

Éléments de satisfaction	Très satisfaisant ou satisfaisant	Un peu ou pas du tout satisfaisant	Ne sais pas
Degré de satisfaction des étudiants qui bénéficient du Programme			
- Conditions et durée de l'emploi	131 (91 %)	13 (9 %)	0
- Lien de l'emploi avec le programme d'études	118 (82 %)	24 (17 %)	2 (1 %)
- Avantages à travailler sur le campus, à proximité de mon lieu de formation	134 (93 %)	4 (3 %)	6 (6 %)
- Autre	15	3	32

Source : Questionnaire soumis aux étudiants bénéficiaires du PET.

Parmi les autres éléments de satisfaction mentionnés par les répondants du sondage se trouvent le salaire (1/144, soit 0,7 %), l'équipe de travail (1/144, soit 0,7 %), le réseautage (1/144, soit 0,7 %), la flexibilité (2/144, soit 1,4 %) et le climat de travail (1/144 soit 0,7 %).

Cependant, deux de ces motifs de satisfaction se trouvent également dans les éléments d'insatisfaction mentionnés par les répondants du sondage, à savoir le salaire (1/144, soit 0,7 %) et le climat de travail (1/144, soit 0,7 %) (qualité de l'environnement de travail).

Les répondants des collèges dans les groupes de discussion mentionnent majoritairement que les emplois au collégial ne sont pas liés aux études (tuteur, agent d'accueil aux résidences, agent sanitaire, employé aux bibliothèques ou aux ressources matérielles, employé affecté à différentes activités socioculturelles ou à la vie étudiante), alors que ceux offerts à l'ordre universitaire le sont (chargé de cours, professionnel de recherche).

Améliorations suggérées par les étudiants

Certaines améliorations ont été suggérées par les étudiants répondants :

- « Fournir des bourses à la place des emplois; ce n'est pas facile de travailler et d'étudier en même temps, surtout quand on ne peut pas être financé par les grands organismes subventionnaires » (2/144, soit 1,4 %);
- « Faire une plus grande promotion de ce programme, car beaucoup ne savent pas qu'il existe » (22/144, soit 15,3 %);
- « J'ai été engagé à contrat, lorsqu'il y avait un besoin. J'aurais aimé un contrat plus fixe, avec un nombre d'heures assurées et des tâches hebdomadaires afin d'avoir une rentrée d'argent continue » (8/144, soit 5,6 %);
- « Élargir les conditions d'admissibilité pour permettre à plus d'étudiants d'être admissibles » (3/144, soit 2,1 %);
- « J'ai dû faire un prêt étudiant pour être admissible à l'emploi. Je retirerais cette exigence qui met les étudiants en situation d'endettement » (1/144, soit 0,7 %); (traduction libre)
- « Augmenter le salaire » (8/144, soit 5,6 %);
- « Que la rémunération ne soit pas considérée comme un revenu "normal", ce qui a pour conséquence de diminuer énormément la bourse obtenue auprès de l'AFE... Dans mon cas, c'était 50 % de mon salaire que je perdais à cause de la bourse qui diminuait. Donc je travaillais bien en dessous du salaire minimum, ce qui ne me permettait pas vraiment de sortir de la précarité financière » (3/144, soit 2,1 %).

À la lumière de ces commentaires, on remarque que certaines suggestions d'amélioration avaient déjà été mentionnées pour la mise en œuvre du PET. Il serait peut-être intéressant de baliser davantage le Programme pour ce qui est des contrats de travail, par exemple avec un nombre d'heures définies par session. Des étudiants (3/144, soit 2,1 %) souhaiteraient enlever le revenu de l'emploi obtenu par le PET du calcul pour obtenir les prêts et bourses. Certains répondants dans les groupes de discussion sont d'accord avec cette suggestion, puisque des étudiants préfèrent ne pas travailler pour éviter que leurs prêts et bourses ne soient touchés. Cependant, d'autres répondants disent que le revenu généré n'a pas eu d'effet sur l'adhésion au PET par leurs étudiants, puisqu'il permet de diminuer leur endettement après l'obtention du diplôme. Et pour d'autres, le fait d'enlever le revenu du Programme du calcul de l'AFE engendrerait des enjeux d'équité avec les autres bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

➤ Perception de la pertinence du Programme dans la poursuite des études des étudiants qui éprouvent des difficultés financières

Selon les répondants étudiants, 77 % jugent que l'emploi obtenu par le PET a été très déterminant ou déterminant pour la poursuite de leurs études (tableau XXV).

Tableau IV : Perception des étudiants quant au caractère déterminant de l'emploi obtenu par le PET dans la poursuite de leurs études

L'emploi obtenu dans le cadre du Programme	n	%
Très déterminant pour la poursuite des études	72	50
Déterminant pour la poursuite des études	39	27
Peu déterminant pour la poursuite des études	24	17
Pas du tout déterminant pour la poursuite des études	8	6
Je ne sais pas	1	< 1
Total	144	100

Source : Questionnaire soumis aux étudiants du PET.

La DPAFER perçoit le Programme comme assez déterminant dans la poursuite des études, car il répond à un besoin des étudiants qui viennent souvent consulter le bureau d'aide financière dans un contexte d'urgence, lorsqu'ils éprouvent des difficultés à poursuivre leurs études en raison de problèmes financiers.

5.2. Autres programmes ou initiatives visant à aider les étudiants

➤ **Autres initiatives mises en place par le gouvernement du Québec pour aider les étudiants éprouvant des difficultés financières**

Au Québec, l'aide financière aux études (AFE) comprend différents programmes (MES, Site Web AFE, 2021) :

- le **Programme de prêts et bourses** permet aux étudiantes et étudiants québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires en formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires. Ce programme est à caractère contributif, ce qui signifie que l'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ou sa répondante ou son répondant sont les premiers responsables du financement de ses études. Si l'étudiant vit une situation exceptionnelle qui compromet la poursuite de ses études et qui ne serait pas prévue par le régime d'aide financière aux études, il peut demander une dérogation au Comité d'examen des demandes dérogatoires pour les raisons suivantes : s'il juge que l'aide financière allouée est insuffisante

-
- pour la poursuite de ses études, si sa limite d'endettement est atteinte ou si sa période d'admissibilité est dépassée;
- le **Programme de prêts pour les études à temps partiel** permet aux étudiantes et étudiants québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps partiel des études secondaires en formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires;
 - le **Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires** de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux a pour objectif d'encourager les futurs diplômés à persévérer dans leurs études et à les réussir. Les programmes de formation admissibles sont offerts à l'enseignement professionnel, à l'enseignement collégial technique et à l'enseignement universitaire;
 - le **Programme de remboursement différé** permet à un ex-étudiant de reporter le remboursement de ses dettes d'études si ses revenus sont jugés insuffisants dans un délai de cinq ans après la fin des études;
 - le **Programme de remise de dette** permet à un ex-étudiant de se faire rembourser 15 % de sa dette d'études si elle ou il a obtenu son diplôme dans les délais prévus.

Le PET fait également partie de l'AFE.

L'AFE a attribué, pour l'année 2017-2018, 1,2 milliard de dollars dans le Programme de prêts et bourses à 172 617 bénéficiaires (MES, 2020). Pour l'année 2018-2019, une diminution du nombre de bénéficiaires est notée, soit 159 636 bénéficiaires pour une aide financière totale de 1,1 milliard de dollars (MES, 2021)

Le Programme de remboursement différé est venu en aide à 19 878 étudiants en 2017-2018 (MES, 2020).

Le Programme de remise de dette a soutenu 1 208 étudiants en 2017-2018, soit une diminution moyenne de 1 728 \$ de leur dette d'études (MES, 2020).

Dans le contexte de la pandémie, en 2020-2021, une bonification de l'aide financière aux études de 300 millions de dollars a eu lieu, dont 100 millions de manière permanente, ce qui a permis d'augmenter les dépenses admises, d'élargir le bassin d'étudiants admissibles au Programme et de bonifier l'achat de matériel d'appui à la formation (Gouvernement du Québec, 2021).

De plus, dans le contexte de la pandémie, une aide supplémentaire ponctuelle de 37 millions de dollars destinée à soutenir les étudiants a été mise en place, pour l'année 2020-2021 seulement, en vue d'offrir une aide financière de dernier recours et de bonifier le soutien matériel et psychosocial offert à la communauté étudiante (Gouvernement du Québec, 2021). L'établissement d'enseignement doit s'assurer que les sommes sont

remises aux personnes les plus vulnérables en raison du contexte actuel, notamment en évaluant les revenus dont ces personnes bénéficient ou peuvent bénéficier de la part d'autres sources, dont les programmes gouvernementaux existants ou les fonds d'urgence mis en place par les universités. Une aide financière maximale de 1 500 \$, par personne et par volet de dépenses, peut être attribuée.

Les **mesures fiscales** sont aussi destinées à aider les étudiants³. Il peut s'agir de réductions d'impôts ou de taxes, ou encore d'une mesure visant à les différer, tant au Canada qu'au Québec, de mesures qui s'appliquent aux cotisations à un régime enregistré d'épargne-études, d'exemptions visant les bourses d'études, de déductions pour frais de déménagement ou de crédits au titre des intérêts sur des prêts étudiants et des droits de scolarité.

➤ **Autres programmes études-travail dans les établissements (initiatives des établissements, du secteur privé ou d'autres paliers gouvernementaux)**

Un programme études-travail existe également pour les étudiants internationaux en situation de difficulté financière à l'ordre universitaire. La limite de salaire versée à l'étudiant dans le cadre de ce programme ne peut être supérieure aux droits de scolarité supplémentaires payés par l'étudiant.

Réponses des établissements et des étudiants

Les répondants étudiants connaissaient à 81 % l'existence, au sein de leurs établissements, d'autres initiatives destinées à aider les étudiants éprouvant des difficultés financières (tableau XXVI, en annexe).

Les répondants des établissements ont également apporté des précisions sur les initiatives mises en place par leurs établissements en matière de programmes études-travail :

- emplois sur le campus rémunérés directement par l'établissement (4/42, soit 9,5 %);
- emplois pour des besoins ponctuels (2/42, soit 4,8 %).

Parmi les précisions apportées par les étudiants et les répondants des établissements sur les initiatives destinées à aider les étudiants éprouvant des difficultés financières se trouvent :

- des bourses de soutien offertes par l'établissement;

³ <https://www.hrblock.ca/fr/blogue/%C3%A9tudiants-tirez-le-maximum-de-vos-d%C3%A9clarations-de-revenus-de-2020/>

- des bourses pour les stages offertes par l'établissement;
- des bourses liées à la pandémie;
- des bourses spécifiques pour la recherche, l'entrepreneuriat, etc.;
- des bourses universelles pour le doctorat;
- des fonds de secours, de dépannage ou d'urgence;
- des fonds de persévérance et d'excellence;
- des programmes d'aide des fondations des établissements (de lutte contre la pauvreté, pour payer le loyer ou pour adapter un logement en raison d'une incapacité, par exemple les fondations du Cégep de Saint-Jérôme ou de l'Université de Sherbrooke⁴);
- des programmes d'aide des associations étudiantes;
- des subventions pour l'achat d'équipement ou des dons pour imprimer des textes ou des mémoires;
- des ententes pour le paiement des droits de scolarité;
- des avances de fonds;
- un accès privilégié à des résidences à moindre coût;
- des initiatives pour les parents étudiants;
- des concours;
- des banques alimentaires, soupes populaires, cuisines collectives, frigo partage, coupons d'épicerie, paniers de Noël, cartes-repas;
- des partenariats avec des organismes communautaires;
- des journées carrières, des foires de l'emploi, des ateliers sur les curriculum vitae, sur le budget, l'affichage des emplois à l'externe, des services de placement;
- des conseillers financiers;
- des services d'aide psychosociale gratuits;
- des aides à la recherche d'un emploi;
- des services d'aide à l'intégration des étudiants ayant une limitation fonctionnelle majeure;
- des aides d'entreprises privées, particulièrement des banques, pour cotiser à un régime enregistré d'épargne-études ou à des fonds spéciaux de banques comme le Fonds Desjardins.

➤ Perception des ressemblances et/ou différences entre le PET les autres programmes et initiatives

Ressemblances

Tous les programmes soutenus par le Québec dans l'AFE, dont le PET, visent les étudiants en situation de précarité financière.

⁴ <https://www.csti.qc.ca/fondation/bourses-et-fonds/>, <https://www.usherbrooke.ca/lafondation/>

Le Programme de prêts et bourses donne une part importante de bourses et permet de recevoir une aide financière directe, comme le PET.

Les bourses spécifiques des établissements permettent aux étudiants d'avoir un revenu direct sans endettement, comme le PET.

Différences

Le Programme de prêts et bourses générant en partie une dette étudiante, les programmes de remboursement différé et de remise de dette permettent de la reporter ou d'en rembourser une partie si les études sont réussies dans les délais prescrits. L'emploi permis par le PET génère des liquidités immédiates au cours des études, sans dette et sans critère lié à la réussite éducative.

Les programmes de remboursement différé et de remise de dette s'adressent aux ex-étudiants, alors que le PET s'adresse aux étudiants en cours d'études.

Le PET profite à quarante fois moins d'étudiants que le Programme de prêts et bourses.

La DPAFER affirme que le Programme est assez distinctif, puisqu'il permet aux étudiants en situation de difficulté financière, non admissibles aux prêts et bourses ou aux demandes de dérogation, d'en bénéficier. En guise d'exemple, si le conjoint ou les parents ne donnent pas la contribution attendue, l'étudiant peut bénéficier du Programme. Le PET est offert à une classe plus large d'étudiants en situation de précarité financière avérée, mais dont les dossiers ont été rejetés par l'AFE. De plus, le travail fournit une rémunération directe pendant les études, ce qui améliore immédiatement la situation financière. La DPAFER a également souligné qu'un emploi sur le campus est plus compatible avec les études puisque l'employeur sera plus conciliant sur le nombre d'heures ou le choix de l'horaire, ce qui favorisera la réussite et la poursuite des études.

Les aides supplémentaires mises en place pendant la pandémie, en 2020-2021, sont temporaires.

Les mesures fiscales profitent majoritairement aux personnes dont les revenus sont les plus élevés, tandis que le PET est destiné aux étudiants en situation de précarité financière.

La différence entre le Programme études-travail pour étudiants internationaux à l'université, et le PET est que ce dernier est réservé aux étudiants canadiens ou résidents permanents des collèges et des universités, ce qui en exclut les étudiants internationaux.

L'aide alimentaire, les récompenses financières, les gains d'un concours, le financement de l'achat de matériel scolaire ou les fonds d'urgence sont également des aides

temporaires ou ponctuelles. Pour obtenir le fonds d'urgence, l'étudiant doit remplir un formulaire pour que soient analysés sa situation financière, ses revenus et ses dépenses. Pour le PET, le plus souvent, aucun formulaire n'est à remplir, excepté le dossier de demande pour le Programme de prêts et bourses à l'AFE.

L'accès à un logement à coût moindre contribue à diminuer les dépenses de l'étudiant, alors que le PET permet d'ajouter un revenu.

Réponses des établissements

Les répondants des établissements affirment à 83 % que le PET a des caractéristiques distinctives (tableau XXVII, en annexe).

Parmi les précisions apportées par les répondants des établissements et dans les groupes de discussion sur les caractéristiques distinctives du PET, les principales sont que le Programme donne un salaire (2/42, soit 4,8 %), une première expérience professionnelle pertinente (18/42, soit 42,9 %) et un sentiment d'appartenance à son établissement (2/42, soit 4,8 %), alors que les autres sont des aides ponctuelles, obtenues après analyse du dossier. Le PET favorise une meilleure intégration dans le marché du travail (2/42, soit 4,8 %), et responsabilise et éduque l'étudiant dans sa gestion de sa situation financière (6/42, soit 14,3 %). Le PET est plus restrictif (6/42, soit 14,3 %) que les autres initiatives puisque les étudiants doivent avoir déposé une demande d'aide financière aux études.

5.3. Valeur ajoutée du Programme

➤ Valeur ajoutée par le fait de financer les établissements d'enseignement pour l'embauche des étudiants sur le campus - Proportion des établissements d'enseignement qui auraient embauché les étudiants sans le financement de Ministère

Les répondants des établissements affirment à 69,1 % qu'ils auraient embauché seulement en partie les étudiants sans le financement du PET par le Ministère (tableau XXVIII, en annexe).

Les réponses des répondants dans les groupes de discussion vont dans le même sens. Le Programme donne une certaine marge de manœuvre supplémentaire aux établissements, sans quoi leurs dépenses seraient plus élevées. Un répondant d'une université indique que le PET permet d'ajouter de 5 à 10 emplois en recherche. Sans ce financement du Ministère, des emplois sur le campus seraient certes encore présents, car la plupart sont indispensables, mais en moins grand nombre et pas toujours attribués à la population spécifiquement visée par le Programme.

Le financement du Ministère permet donc de bonifier en partie l'embauche des étudiants en situation de précarité financière.

➤ **Perceptions de la valeur ajoutée du Programme dans la poursuite des études par rapport aux autres offres**

Les éléments suivants donnent de la valeur ajoutée au PET :

- la plupart du temps, aucun formulaire n'est à remplir par l'étudiant. L'établissement sélectionne lui-même les étudiants admissibles au PET parmi les étudiants en situation de précarité financière;
- aucun remboursement du financement reçu n'est exigé puisqu'il s'agit d'un emploi rémunéré;
- aucun critère n'est lié à la réussite éducative n'est imposé;
- le Programme est permanent.

Selon les répondants étudiants, le PET permet d'augmenter le nombre d'emplois étudiants disponibles (2/144, soit 1,4 %), offre une belle première expérience de travail (67/144, soit 46,5 %), bonifie leur curriculum vitae (8/144, soit 5,6 %) et limite leur endettement (17/144, soit 11,8 %). Les conditions de travail sont bonnes, et le salaire, compétitif (ce qui permet à l'étudiant de travailler moins d'heures qu'en dehors du campus pour un même salaire) (14/144, soit 9,7 %), les horaires sont flexibles (les études restent prioritaires) (6/144, soit 4,2 %) et favorisent la conciliation travail-études-famille-transport (29/144, soit 20,1 %). L'étudiant développe des compétences (11/144, soit 7,6 %) (ex. : en communication, en entrevue pour décrocher un emploi, en leadership, en travail d'équipe), se sent valorisé et participe à son autonomisation (*empowerment*) (9/144, soit 6,3 %). Il se sent également intégré dans sa communauté et son établissement (13/144, soit 9 %). Il crée un premier réseau de contacts professionnels qui pourra lui servir pour une meilleure insertion professionnelle (37/144, soit 25,7 %).

Les constats sont les mêmes chez l'ensemble des membres des groupes de discussion. La majorité mentionne que pour des personnes en situation de handicap et bénéficiant de l'aide financière, le PET a contribué à une première insertion professionnelle dans un milieu qui les comprend mieux et dont les locaux sont adaptés.

5.4. Pertinence du Programme : résumé des constats et conclusions

Bien que le nombre de bénéficiaires ait diminué au cours des cinq années d'analyse, les sommes dépensées par le Ministère et les établissements sont identiques.

Le Programme études-travail est-il le meilleur moyen pour répondre aux besoins des étudiants qui éprouvent des difficultés financières dans la poursuite de leurs études? Cette population pouvait-elle être soutenue autrement? (Pertinence)

Le constat général est que les besoins des étudiants à l'égard de ce Programme demeurent. Il est finalement difficile de répondre à cette question avec certitude. Les enjeux de la reddition de comptes présentés au chapitre précédent étant toujours présents, il est difficile de savoir si les établissements ont toujours respecté le critère de la population ciblée (les étudiants en situation de précarité financière) par le PET.

Le PET est un moyen de répondre aux besoins des étudiants en situation de précarité financière. C'est un programme complémentaire aux autres programmes d'aide financière qu'il n'entre pas en compétition avec d'autres initiatives locales ou gouvernementales.

La population visée par le PET peut être soutenue en partie par d'autres programmes d'aide financière, mais le Programme a la particularité d'accorder une aide supplémentaire à l'étudiant en échange d'un travail effectué sur le campus. Il favorise la responsabilisation de l'étudiant en ce qui concerne sa situation financière et contribue à l'amélioration de cette dernière tout en fournissant une expérience de travail enrichissante.

De plus, 77 % des répondants étudiants estiment que l'emploi obtenu par le Programme a été déterminant ou très déterminant dans la poursuite de leurs études. Ils sont globalement satisfaits du Programme, autant en ce qui concerne les conditions et la durée de l'emploi (91 %) que le lien entre l'emploi et le programme d'études (82 %) et les avantages qu'il y a à travailler sur le campus (93 %).

Quelle est la valeur ajoutée par le fait de financer les établissements d'enseignement pour qu'ils embauchent les étudiants éprouvant des difficultés financières? (Pertinence)

Le PET donne directement de l'argent aux étudiants par une rémunération. Une partie des emplois sur le campus des établissements continueraient à exister sans lui, mais peut-être pas ceux proposés préférentiellement aux étudiants éprouvant des difficultés financières et qui pourraient avoir été refusés par l'aide financière pour non-respect des critères en vigueur.

Une expérience de travail favorise également l'autonomisation et parfois l'obtention d'un travail dans le domaine d'études, ce qui enrichit le curriculum vitae et contribue à une meilleure insertion au marché du travail par la suite.



Le programme demeure pertinent.

6. Évaluation des effets

6.1. Bénéficiaires du Programme

Nombre d'étudiants en fonction des critères d'admissibilité

Une diminution du nombre de bénéficiaires est notée au cours des cinq dernières années, particulièrement au collégial (tableau IV et figure 1, en annexe). En 2019-2020, elle est due à la fermeture des campus en raison de la pandémie de COVID-19 et à l'absence d'emplois sur les campus de mars à juin 2020. Sauf pour l'année 2019-2020, les enveloppes dépensées sont restées stables, ce qui signifie que les emplois ont dû être plus rémunérés ou que les étudiants ont eu plus d'heures rémunérées. Cette hypothèse ne peut être validée à cette étape puisqu'aucune donnée sur les emplois rémunérés sur les campus dans le cadre du Programme n'est colligée de façon obligatoire par les établissements.

Nous avons questionné la DPAFER sur cette diminution, et les explications suivantes ont été avancées. Selon elle, il y aurait une corrélation entre la diminution du nombre de bénéficiaires du PET et de ceux du Programme de prêts et bourses, notamment en raison de l'amélioration de la situation économique des étudiants. En effet, l'admissibilité à ces deux programmes est fortement corrélée. Un répondant dans un groupe de discussion souligne également une diminution des demandeurs de prêts et bourses au cours des cinq dernières années, ce qui est confirmé par les données présentées à la section 6.3. Les étudiants ont également tendance à s'orienter vers des programmes plus courts qui engendrent un endettement plus bas. Le dernier facteur est l'explosion du nombre de cours à distance. L'étudiant peut rester plus facilement chez ses parents et donc économiser sur les coûts de la vie comme ceux de ses déplacements ou de son loyer.

6.2. Effets sur la persévérance scolaire et la réussite éducative

➤ Effets du Programme sur la réussite éducative, ou proportion des étudiants bénéficiaires du Programme qui ont été diplômés

D'autres programmes auront plus d'effets sur la persévérance scolaire et la réussite éducative que le PET, comme les bourses d'excellence, qui donnent de l'argent si les études sont réussies.

Selon la littérature, la majorité des décrochages semblent liés à l'insatisfaction à l'égard du programme d'études (52 %) et aux difficultés financières (22 %) (Miningou et autres., 2011).

L'effet positif du PET sur la réussite éducative est qu'il permet d'apporter des liquidités aux étudiants en situation de précarité financière pour combler des besoins non satisfaits. Ceux-ci peuvent nuire à la persévérance et à la réussite scolaires (Berger et Baldwin, 2008). Il a été démontré que les niveaux élevés de dette annualisés ont des répercussions sur la persévérance d'une année d'études à l'autre et sur l'achèvement du programme d'études par l'étudiant (Berger et Baldwin, 2008). Au Québec, selon les données de la DPAFER, les étudiants québécois sont les moins endettés (dette publique) d'Amérique du Nord, et la génération actuelle est moins endettée que les précédentes. Le PET contribuerait également à diminuer la dette de l'étudiant pour que celui-ci persévère dans ses études.

Selon la DPAFER, la situation économique des étudiants québécois en 2020-2021 s'est améliorée, comme le montrent des indicateurs comme les demandes dérogatoires, le revenu d'emploi et les demandes à l'AFE (rapport statistique de l'AFE 2020-2021, à venir).

Selon l'Institut de la statistique du Québec (2020), en 2018, les étudiants de 25 à 29 ans ont travaillé en moyenne une vingtaine d'heures par semaine, les 20 à 24 ans, environ 16 heures, et les 15 à 19 ans, près de 13 heures.

Notons que le travail peut aussi avoir des effets négatifs sur la poursuite des études. Des recherches ont montré que l'activité salariée, quand elle est exercée au-delà d'un certain seuil (12 heures/semaine), diminue la probabilité de réussite dans les études (Cordazzo, 2016). Les étudiants qui travaillent augmentent de près de 40 % leur probabilité d'abandon par rapport à ceux qui ne travaillent pas (Vierstraete et Yergeau, 2013). L'emploi pendant les études constitue la source de financement la moins efficace pour l'atteinte de résultats scolaires satisfaisants (Vierstraete et Yergeau, 2013).

Selon différentes études, le fait de travailler moins de 15 heures par semaine n'a pas d'effet négatif sur la persévérance, mais que la persévérance est fortement touchée par plus de 20 heures par semaine (Miningou et autres, 2011).

Durée moyenne des emplois proposés

Grâce au PET, 37 % des répondants étudiants du collégial ont occupé un emploi pendant 1 an, et 35,7 % à l'ordre universitaire, pendant 3 ans et plus (tableau XXIX en annexe). Les réponses des répondants des établissements sont différentes : la durée moyenne des emplois se situe entre une session et un an (tableau XXIX, en annexe). Ces différences s'expliquent par les faits suivants :

-
- les étudiants ayant répondu qu'ils ont obtenu un emploi pendant toutes leurs études ont peut-être changé d'emploi sur le campus tout en demeurant dans le programme;
 - les répondants des établissements suivent les emplois sur une session et une année lorsqu'ils font la reddition de comptes et n'ont pas de mécanisme de suivi pour savoir si l'étudiant a conservé son emploi pendant plusieurs années.

Selon les répondants étudiants des collèges, 82,9 % travaillaient sur le campus moins de 10 heures par semaine (tableau XXX, en annexe). Ceux des universités travaillaient plus d'heures, 56 % ayant travaillé plus de 10 heures (tableau XXX, en annexe). Cette différence s'explique par les règles dans le Guide de gestion : les limites sont de 20 heures par semaine à l'université et de 15 heures par semaine au collégial.

Les répondants des collèges dans les groupes de discussion mentionnent qu'à leur niveau, il est facile de respecter le nombre d'heures attribuées, sauf lors des périodes d'accueil aux résidences, pendant lesquelles les étudiants peuvent travailler plus d'heures. Notons néanmoins que l'étudiant peut faire ses devoirs en même temps que son travail d'accueil.

Pour l'emploi de tuteur dans les collèges, les établissements renforcent les exigences : avoir une moyenne de 85 % ou plus ou présenter une lettre de soutien d'un professeur qui confirme le niveau de l'étudiant. À l'université on attribue plutôt un contrat comportant un nombre d'heures (120 heures) que l'étudiant répartit dans le temps selon les besoins.

Comme le nombre d'heures travaillées peut avoir un impact négatif sur la réussite éducative et la persévérance scolaire, un critère pourrait être ajouté au programme : « que le nombre d'heures attribuées par semaine pour un emploi pendant une session universitaire à temps plein soit limité (12 ou 15 heures/semaine) ». Cependant, même avec ce critère, le nombre d'heures travaillées pendant les études est difficile à contrôler, car l'étudiant pourrait participer au PET, cumuler des contrats ou avoir un travail en dehors du campus.

De plus, selon les réponses obtenues précédemment des étudiants, certains (11/144, soit 7,6 %) aimeraient travailler plus d'heures, surtout l'été. Les redditions de comptes ne comptabilisent pas les heures travaillées par les étudiants, bien que ce soit une exigence du Guide de gestion. Certains établissements affirment qu'il est difficile de trouver cette donnée.



Étudier la possibilité d'ajouter un critère pour limiter à 12 ou 15 heures par semaine le nombre d'heures travaillées sur le campus dans le cadre du PET.

Il est cependant difficile d'établir un lien clair entre le travail sur le campus et la réussite éducative, qui est multifactorielle. D'autres facteurs non observables peuvent entrer en ligne de compte comme la scolarité des parents, la motivation, la confiance en soi, le statut socio-économique, le réseau social, les compétences, les besoins particuliers et les aspirations professionnelles et scolaires des étudiants (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2009).

Des interventions précises ont déjà démontré leur efficacité sur la persévérance et la réussite scolaires, comme des groupes de soutien, du tutorat, de la formation pour les enseignants et la promotion de messages positifs en appui à cet enjeu (MES, 2019).

Selon les résultats du sondage, 69 % des répondants des établissements trouvent que le PET contribue tout à fait ou assez à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des étudiants (tableau XXXI, en annexe). Notons que ce pourcentage est en baisse par rapport à l'évaluation de 2007, alors que 90 % des répondants établissaient ces constats (MELS, 2007). Rappelons que 77 % des répondants étudiants estiment que le PET a été très déterminant ou déterminant pour la poursuite de leurs études (tableau XXV, dans le texte).

Un répondant universitaire dans un groupe de discussion mentionne que le PET peut contribuer à éviter le décrochage, car il offre aux étudiants la possibilité de ne pas arrêter leurs études pour travailler ailleurs en cas de difficultés financières. L'expérience acquise leur permet de créer un réseau professionnel qui les aide parfois à décrocher un emploi par la suite. Le PET peut donc être un facteur favorisant l'obtention du diplôme.

Un autre répondant dans un groupe de discussion mentionne que quelques dollars de plus peuvent être cruciaux pour la poursuite des études d'étudiants en situation de grande précarité financière. Ces revenus leur permettent de tenir pendant la session jusqu'à l'été, où ils ont plus de chance de travailler à temps plein.

Selon le sondage, la moitié des répondants étudiants aurait obtenu un diplôme, et l'autre moitié poursuit encore sa scolarité. On ne relève aucun échec chez les répondants du collégial et seulement 6 % chez les répondants de l'université (tableau XXXII, en annexe). Notons néanmoins que l'absence d'échec n'est pas seulement liée à l'absence de difficultés financières. D'autres facteurs entrent en jeu.

Analyse des dossiers scolaires sur la persévérance scolaire et la réussite éducative

Une des limites de notre analyse est la difficulté d'obtenir des informations sur les étudiants bénéficiaires du PET, puisque cette information n'est détenue que par les établissements. La tenue des données de ces bénéficiaires ou de leurs emplois par les

établissements n'est pas harmonisée. La DPAFER affirme que, faute de données sur les bénéficiaires, il est difficile de se prononcer sur les effets du PET.

Nous avons fait parvenir un sondage aux étudiants bénéficiaires du PET par l'intermédiaire de leur établissement afin d'avoir leur accord pour accéder à certaines informations de leur parcours scolaire et d'être en mesure d'évaluer leur persévérance et leur réussite. Seulement 96 des 144 répondants au sondage, soit 20 du collégial et 76 à l'ordre universitaire, ont donné leur code permanent (tableau V, en annexe).

Aucune cible ou attente sur les étudiants bénéficiaires du PET n'a pu être fixée pour ce programme puisque le Ministère ne possède aucune information sur eux.



Des cibles ou attentes pourraient être fixées en ce qui a trait à la réussite éducative et à la persévérance scolaire de même qu'à l'amélioration souhaitée de la situation financière des bénéficiaires du Programme. Des ajouts pourraient être demandés à la reddition de comptes pour que ces indicateurs puissent être mesurés.

Pour évaluer la persévérance et la réussite scolaires, nous avons analysé les indicateurs sur le cheminement scolaire qui existaient déjà au Ministère. Les données ont été extraites des bases de données du MES, Socrate et GDEU, au moyen d'InfoSphère.

InfoSphère regroupe les analystes de l'équipe des analyses et des exploitations informationnelles de la Direction de l'intelligence d'affaires et de la géomatique du Ministère, qui extraient des données informationnelles des bases de données ministérielles.

Persévérance scolaire

Pour la persévérance scolaire, nous avons cherché les données suivantes :

- année d'inscription dans l'établissement;
- inscription aux trimestres subséquents dans l'établissement;
- abandon;
- interruption.

L'abandon correspond à cinq trimestres successifs sans inscriptions.

Ordre collégial

L'indicateur de persévérance au collégial fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e et/ou au 5^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année suivant celle de leur première inscription au collégial.

Étant donné que l'échantillon de répondants bénéficiaires au collégial est très faible, nous avons plutôt observé les tendances. Dans l'échantillon analysé, nous n'avons relevé aucun abandon, mais 20 % d'interruption (tableau XXXIII, en annexe). Pour les inscriptions aux trimestres subséquents, les bénéficiaires du PET étaient tous inscrits à la session suivante, un seul a interrompu son inscription au 3^e trimestre, et un autre, au 5^e trimestre (tableau XXXIII, en annexe).

Dans le groupe contrôle, qui représente les collégiens inscrits de l'automne 2015 à l'automne 2019, plus de 82 % sont inscrits au 3^e trimestre, et 70 %, au 5^e trimestre (tableau XXXIV, en annexe). Les membres de l'échantillon de bénéficiaires du Programme au collégial persévèrent donc plus que ceux du groupe contrôle.

Il est néanmoins difficile d'affirmer que cette persévérance est attribuable uniquement au PET.

Ordre universitaire

L'analyse des dossiers scolaires des bénéficiaires du Programme à l'ordre universitaire a couvert la période allant de l'automne 2015 à l'automne 2020. Nous avons extrait les données sur la diplomation et les inscriptions au trimestre subséquent au moyen d'InfoSphère.

Étant donné que l'échantillon de répondants bénéficiaires à l'ordre universitaire est faible (n = 62), nous avons seulement observé les tendances. Dans l'échantillon analysé, nous n'avons relevé aucun abandon, mais 21 % d'interruption (tableau XXXV, en annexe). Lors des inscriptions aux trimestres subséquents, plus de 90 % des bénéficiaires du PET étaient inscrits à la session suivante et au 3^e trimestre, mais ils n'étaient plus que 64,5 % au 5^e trimestre en raison de l'obtention de leur diplôme et du fait que les données postérieures à l'automne 2020 ne faisaient pas partie de l'analyse (tableau XXXV, en annexe).

Le groupe contrôle représente les diplômés des collèges qui entreprennent des études de baccalauréat dans une université québécoise immédiatement après leurs études collégiales, entre l'automne 2015 et l'automne 2018. La cohorte de 2017 est inscrite à 95,1 % à l'hiver 2018 (tableau XXXVI, en annexe). En ce qui concerne l'inscription au 3^e trimestre, 92,4 % de la cohorte de 2017 est inscrite à l'automne 2018 (tableau XXXVI, en annexe). Les données du groupe contrôle correspondent donc à celles de l'échantillon de bénéficiaires du Programme à l'université. Les membres de l'échantillon persévèrent autant que ceux du groupe contrôle.

Réussite éducative

Pour la réussite éducative, nous avons collecté les données suivantes :

-
- moyenne cumulative (seulement disponible dans les collèges);
 - cote R (seulement disponible dans les collèges);
 - pourcentage des cours réussis avec une note supérieure à 59/100 (seulement disponible dans les collèges);
 - obtention et année du diplôme.

Ordre collégial

La CRC (cote de rendement au collégial), plus communément appelée cote R, est une méthode d'analyse du dossier scolaire utilisée par la plupart des universités québécoises en vue de gérer l'admission dans certains programmes (MonEmploi.com, 2019). La plupart des cotes R pour l'ensemble d'un dossier collégial se situent entre 15 et 35 (MonEmploi.com, 2019) :

- entre 32 et 35 (de 85 % à 90 %) : notes très supérieures à la moyenne;
- entre 29,5 et 31,9 (de 80 % à 85 %) : notes supérieures à la moyenne;
- entre 26 et 29,4 (de 75 % à 80 %) : notes au-dessus de la moyenne;
- entre 20 et 25,9 (de 65 % à 75 %) : notes dans la moyenne;
- entre 15 et en dessous de 20 : notes en-dessous de la moyenne.

Nous avons pris la donnée de référence dans la littérature à l'automne 2020. La moyenne de la cote R était de 28,2 pour l'ensemble des candidats collégiens au premier cycle, et de 27,6 pour les inscrits (Bureau de coopération interuniversitaire, 2021). Celle de l'échantillon analysé est de 27,4, ce qui signifie que la majorité des bénéficiaires du PET au collégial ont des notes au-dessus de la moyenne et sont susceptibles d'être admis à l'université (tableau XXXVII, en annexe). On ne constate donc pas de différence entre les résultats du groupe contrôle et ceux de l'échantillon analysé.

En ce qui concerne le taux de diplomation des membres de l'échantillon analysé au collégial, 35 % ont obtenu leur diplôme, dont 30 % dans les délais prévus, et 65 % sont encore aux études (tableau XXXVII, en annexe).

Dans le groupe contrôle, qui représente les collégiens inscrits de l'automne 2015 à l'automne 2019, le taux de diplomation dans les délais prévus était aussi aux alentours de 30 % (tableau XXXVIII, en annexe). On ne constate donc pas non plus de différence entre les résultats du groupe contrôle et ceux de l'échantillon analysé.

Le taux global de réussite à l'ensemble des cours correspond au pourcentage de la réussite des cours pour chaque étudiant, calcul qui consiste à diviser le nombre de cours réussis (note scolaire > 59/100) par le nombre de cours suivis (réussis et ratés). Le taux de réussite global est supérieur à 90 % dans notre échantillon et à 85 % dans le groupe contrôle (tableaux XXXVII et XXXVIII, en annexe).

Donc, globalement, notre échantillon de bénéficiaires du Programme au collégial montre une réussite éducative presque identique à celle du groupe contrôle.

Ordre universitaire

En ce qui concerne le taux de diplomation des membres de l'échantillon à l'université, de 2015 à 2020, 40,3 % ont obtenu leur diplôme, et 59,7 % sont encore aux études à l'automne 2020 (tableau XXXIX, en annexe). La cohorte de notre échantillon de 2015 a obtenu un diplôme à 67 % en 2020, soit 5 ans après son inscription.

Le taux de réussite correspond au nombre d'étudiants diplômés par rapport au nombre total d'étudiants de la cohorte.

Pour le groupe contrôle, qui représente ici les étudiants inscrits à l'université, de l'automne 2009 à l'automne 2016, le taux de réussite pour la cohorte de 2013 était de 75,7 % en 2018 (année d'observation pour les cohortes de 2009 à 2016), soit 5 ans après leur inscription (tableau XL, en annexe).

Donc, globalement, notre échantillon de bénéficiaires du Programme à l'université montre une réussite éducative légèrement inférieure à celle du groupe contrôle.

Plusieurs études ont tenté d'expliquer le décrochage scolaire par les défaillances des systèmes d'aide financière aux études (Miningou et autres, 2011). Ainsi 30 % des Canadiens âgés de 18 et 24 ans expliquent l'abandon de leurs études par des problèmes financiers (Miningou et autres, 2011). La section suivante analyse les effets du Programme sur la situation financière des étudiants. Notons qu'il pourrait également avoir un effet sur la persévérance scolaire.

6.3. Effets sur la situation financière des étudiants

Les étudiants ont généralement accès à trois principales sources de financement pour leurs études : l'aide financière aux études, l'emploi étudiant et les transferts provenant des parents (Vierstraete et Yergeau, 2013). Lorsqu'on demande aux étudiants, en début d'année scolaire, d'estimer l'origine des sommes qu'ils espèrent obtenir pour leur première année d'études, la principale source de revenus rapportée provient des parents (presque 40 % du revenu total attendu), suivie du Programme des prêts et bourses du gouvernement (environ 25 %) et de l'emploi (environ 20 %) (Vierstraete et Yergeau, 2013).

Selon les répondants étudiants, leur source de revenu principale provient du Programme de prêts et bourses et de leur emploi (tableau XLI, en annexe).

La poursuite des études en enseignement supérieur crée des besoins financiers importants et, souvent, les contributions personnelles et familiales attendues ne sont pas suffisantes (Berger et Baldwin, 2008). Ainsi, les gouvernements fédéral et provinciaux, tout comme les établissements d'enseignement supérieur ont mis en place des programmes d'aide financière. Le PET est l'un d'entre eux.

Dans une étude réalisée à l'Université de Sherbrooke, seulement 25 % des étudiants rapportaient ne pas avoir de problèmes financiers durant leurs études (Vierstraete et Yergeau, 2013).

Pour l'année financière 2019-2020, le sondage auprès des étudiants bénéficiaires du PET s'étant déroulé pendant la pandémie de COVID-19, au printemps 2021, une prise en compte des effets de cette dernière est nécessaire dans l'observation et l'analyse des perceptions, par les étudiants, de leur situation financière. Plus des deux tiers (70 %) des étudiants du postsecondaire qui poursuivaient leurs études ont indiqué être très ou extrêmement préoccupés par les répercussions financières que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur eux (Statistique Canada, 2020). La préoccupation financière la plus courante concernait le fait qu'ils épuiserait toutes leurs économies, 61 % d'entre eux ayant répondu qu'ils étaient très ou extrêmement préoccupés à ce sujet (Statistique Canada, 2020).

Plus de 40 % des étudiants étaient aussi très anxieux en ce qui a trait à leur capacité à couvrir leurs dépenses courantes (44 %) et à payer leurs droits de scolarité (46 %) et leurs frais de logement (43 %) de la session suivante (Statistique Canada, 2020).

La situation réelle au Québec semble être différente de celle qui était attendue. Des aides supplémentaires ont été mises en place par l'AFE pour aider les étudiants québécois pendant la pandémie, et tous les indicateurs de l'AFE montrent que leur situation économique s'est améliorée en 2020-2021 (rapports statistiques de l'AFE 2019-2020 et 2020-2021, à venir).

➤ **Perception de la contribution du Programme à l'amélioration de la situation financière des étudiants**

Selon les répondants, tant des établissements que les étudiants, le Programme contribue tout à fait ou assez à l'amélioration de la situation financière de ses bénéficiaires (tableau XLII, en annexe). Cependant, certains étudiants (11/144, soit 7,6 %) mentionnent qu'un nombre d'heures de travail limité ne permet pas de subvenir aux besoins financiers de la vie étudiante et que le nombre d'heures permis au Programme est insuffisant pour garantir une stabilité financière.

Pour le sondage auprès des étudiants, nous avons utilisé des indicateurs de vulnérabilité socio-économique (Cordazzo, 2016) (tableau XLIII, en annexe). Parmi les indicateurs de précarité économique, deux concernent plus les répondants étudiants du Programme : puiser dans les économies (de 51 à 76 %) et se mettre à travailler ailleurs ou travailler davantage pour boucler son budget ou pour faire face à des imprévus (de 56 à 62 %). Or, le fait de travailler plus peut avoir des conséquences sur la réussite des études. Le second indicateur, qui peut avoir des conséquences sur la réussite en plaçant les étudiants dans une situation de vulnérabilité, est le renoncement aux soins de santé pour des raisons financières. De 34 % à 38 % des étudiants répondants du Programme se trouvent dans cette situation.

Malgré le Programme, les étudiants répondants semblent donc vivre une situation de précarité qui peut avoir des conséquences sur leur réussite. La littérature présente des résultats similaires chez des étudiants qui n'ont pas bénéficié du PET (Cordazzo, 2016). Ces résultats sont cependant à nuancer, considérant la faiblesse de l'échantillon de répondants étudiants pour l'évaluation du PET.

➤ **Effets du Programme sur l'endettement global des étudiants bénéficiaires du Programme**

L'endettement étudiant québécois est moins élevé que celui des étudiants du reste du Canada, entre autres parce que le Programme de prêts et bourses du Québec est plus généreux et accorde, en moyenne, davantage d'aide financière sous forme de bourses et moins sous forme de prêts que celui des autres provinces (MES, site Web AFE, 2021). De plus, les bonifications apportées depuis 2013-2014 permettent d'accorder plus d'aide sous forme de bourses et, de ce fait, de diminuer les sommes d'aide prêtées. Ainsi, en 2018-2019, la proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 68 % (MES, rapport statistique AFE 2018-2019, 2020-2021). Par ailleurs, environ le tiers des bénéficiaires de l'AFE rembourse son prêt étudiant en un seul versement effectué dès la prise en charge du prêt. Il est à noter que dans le calcul de l'aide financière, la portion du prêt est limitée et que le reste est versé en bourses.

Selon les répondants, tant ceux des établissements que les étudiants, le Programme contribue tout à fait ou assez à la diminution de l'endettement global des bénéficiaires, mais dans une moindre mesure qu'à l'amélioration de la situation financière (tableau XLIV, en annexe).

Selon certains répondants des groupes de discussion, le principal avantage du PET est la diminution de l'endettement après l'obtention du diplôme.

Grâce aux 96 codes permanents (tableau V) obtenus dans le sondage, et avec le consentement des étudiants pour que nous consultations leurs dossiers, la DPAFER nous

a fourni des informations sur le nombre d'aides financières, le type de prêts et bourses ainsi que le revenu moyen de ces étudiants (tableau XLV). Cependant, les informations mentionnées lors de l'évaluation, comme le nombre de dérogations ou le niveau d'endettement (marge de crédit, carte de crédit, autres emprunts, etc.), n'étaient pas accessibles. La DPAFER nous a également fourni des données générales sur la somme de l'aide moyenne et le revenu moyen des étudiants pour que nous puissions les comparer à celles des répondants bénéficiaires du PET (tableau XLVI).

Tableau V : Analyse des dossiers de l'aide financière des étudiants bénéficiaires répondants

	Nombre de bénéficiaires	Moyenne aide (\$)	Moyenne revenu (\$)	Moyenne revenu (nul exclu) (\$)
Collèges	N=20 avec code permanent - N= 10 aucune aide			
2015-2016	N=4 - N= 2 prêts et bourses - N= 2 prêts	4 179 - 7 008, dont 2 298 en prêt - 1 350	6 775 - 3 773 - 9 777	9 303
2016-2017	N=4 - N=1 prêt et bourse - N= 3 prêts	2 423 - 4 896, dont 2 811 en prêt - 1 599	7 932 - 6 704 - 8 341	7 932
2017-2018	N=8 - N=4 prêts et bourses - N= 3 prêts - N= 1 bourse	4 936 - 7 541, dont 3 230 en prêt - 2 328 - 2 334	17 209 - 15 530 - 19 899 - 15 850	17 209
2018-2019	N=9 - N=7 prêts et bourses - N= 1 prêt - N= 1 bourse	5 870 - 6 612, dont 2 787 en prêt - 2 052 - 4 493	9 137 - 6 654 - 24 862 - 10 788	9 137
2019-2020	N=6 - N=3 prêts et bourses - N= 2 prêts - N= 1 bourse	6 305 - 7 507, dont 2 680 en prêt - 4 722 - 5 865	10 967 - 9 386 - 12 790 - 12 031	10 967
Universités	N=76 avec code permanent - N= 12 aucune aide			
2015-2016	N=26 - N= 17 prêts et bourses - N= 9 prêts	7 010 - 8 631, dont 3 770 en prêt - 3 946	9 314 - 7 829 - 12 119	10 090
2016-2017	N=34 - N= 18 prêts et bourses - N= 16 prêts	6 900 - 9 694, dont 4 016 en prêt - 3 756	10 895 - 6 208 - 16 169	11 576

2017-2018	N=48 - N= 35 prêts et bourses - N= 13 prêts	7 989 - 9 503, dont 4 342 en prêt - 3 911	10 993 - 9 323 - 15 489	11 726
2018-2019	N=51 - N= 36 prêts et bourses - N= 15 prêts	7 759 - 9 530, dont 4 444 en prêt - 3 287	12 187 -11 226 - 13 589	12 949
2019-2020	N=45 - N= 32 prêts et bourses - N= 13 prêts	7 560 - 9 108, dont 4 698 en prêt - 3 748	12 803 -10 875 - 17 550	13 094

Source : Dossiers de l'aide financière des étudiants bénéficiaires du PET ayant donné leur consentement à la consultation et leur code permanent.

Tableau VI : Compilation des dossiers de l'aide financière de l'ensemble des prestataires de l'aide financière

	Nombre de bénéficiaires	Moyenne aide (\$)	Moyenne revenu (\$)	Moyenne revenu (nul exclu) (\$)
Collèges				
2015-2016	55 639	5 877	8 500	10 584
2016-2017	54 185	5 880	8 600	10 759
2017-2018	51 801	6 246	9 148	11 294
2018-2019	47 539	6 172	9 926	12 046
2019-2020	41 904	6 354	10 783	12 929
Universités				
2015-2016	87 129	7 563	10 262	12 362
2016-2017	88 038	7 536	10 539	12 612
2017-2018	86 318	7 925	10 873	13 246
2018-2019	79 090	7 792	12 002	14 264
2019-2020	74 105	7 931	12 831	15 042

Source : Dossiers de l'aide financière de l'ensemble des prestataires de l'AFE.

De 2015 à 2020, on constate une diminution du nombre de bénéficiaires de l'AFE, autant au collège qu'à l'université (tableau XLVI). Au collège, la moyenne d'aide a continué d'augmenter malgré la diminution du nombre de bénéficiaires et l'augmentation de leurs revenus moyens. À l'université, la moyenne d'aide est restée stable malgré la diminution du nombre de bénéficiaires.

L'échantillon analysé pour les bénéficiaires du PET est très faible, mais nous pouvons en effectuer une interprétation qualitative, entre autres après une comparaison des résultats avec ceux du groupe contrôle, constitué de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide financière.

Au collège, seulement la moitié des répondants qui ont donné leur code permanent ont bénéficié de l'aide financière, ce qui peut donner lieu à des doutes vu que le dépôt d'une demande d'aide financière fait partie des critères d'admissibilité au PET (tableau XLV). Cependant, beaucoup d'établissements ont mentionné avoir éprouvé des difficultés à respecter ce critère, de nombreux étudiants ne souhaitant plus faire de demande de prêts et bourses de peur d'augmenter leur niveau d'endettement, et ce, même s'ils étaient en difficulté financière. En raison du faible nombre de répondants bénéficiaires du PET à ce critère d'analyse (moins de 10), il est difficile de se prononcer sur ses effets. On constate une augmentation de leur aide moyenne, comme chez l'ensemble des autres bénéficiaires.

À l'université, seulement 12 des 76 répondants qui ont donné leur code permanent n'ont pas bénéficié de l'AFE (tableau XLV). De 2015 à 2020, on constate une tendance à l'augmentation du nombre de répondants bénéficiaires à la fois de l'AFE et du PET. C'est l'inverse pour l'ensemble des bénéficiaires de l'AFE, dont le nombre a diminué (tableau XLVI), et pour le nombre de bénéficiaires du PET, qui est resté stable (tableau IV). Comme nous l'avons mentionné, l'exigence de présenter une demande d'aide financière est un des critères d'admissibilité au PET, ce qui pourrait pousser certains étudiants à en déposer une pour bénéficier du Programme. La moyenne d'aide accordée est restée stable malgré l'augmentation des revenus moyens des bénéficiaires, à l'instar du groupe contrôle (tableau XLV).

Il est donc difficile de déterminer l'effet du PET sur la diminution de l'endettement de ses bénéficiaires, car on n'observe pas de différence par rapport au groupe contrôle. Les moyennes d'aide et de revenu restent sensiblement les mêmes (tableaux XLV et XLVI).

Donc, d'une part, en déposant une demande d'aide financière, les bénéficiaires du PET obtiennent des prêts qui augmentent leur endettement, même si la majorité des aides est obtenue sous forme de bourses. D'autre part, en travaillant, ils obtiennent un revenu qui peut faire baisser non seulement leur endettement, mais aussi la somme de l'aide, étant donné qu'elle dépend du revenu. Rappelons que seulement 50 % de tous les revenus d'emploi sont pris en compte dans le calcul de l'aide financière au Programme de prêts et bourses, à titre de contribution de l'étudiant.

Les prêts étudiants ne favorisent pas autant la persévérance que les bourses d'études et les subventions non remboursables, qui limitent l'accumulation de dettes (Miningou et

autres, 2011). Le PET permet justement de limiter cette accumulation, puisqu'il génère des liquidités qui ne sont pas à rembourser.

6.4. Effets sur le sentiment d'appartenance

➤ Perception du sentiment d'appartenance des étudiants qui travaillent sur les campus

Le sentiment d'appartenance est une donnée purement subjective, puisqu'elle est basée sur la perception des étudiants. Nous avons posé la question sur le sentiment d'appartenance aux étudiants et aux répondants des établissements.

Selon tous les répondants, le Programme contribue tout à fait ou assez au sentiment d'appartenance de ses bénéficiaires (tableau XLVII).

Selon la littérature, l'emploi sur les campus non seulement apporte une aide financière, mais accroît également le sentiment d'appartenance des étudiants à l'établissement, ce qui peut favoriser leur persévérance (Vierstraete et Yergeau, 2013).

Les répondants étudiants (13/144, soit 9 %) soulignent le bienfait de ce sentiment d'appartenance lorsqu'ils aident leur communauté et qu'ils travaillent pour leur établissement, en s'y sentant intégrés, ce qui a contribué à contrer leur sentiment d'isolement (section 5.3).

Les répondants des établissements notent également que le PET favorise la création de liens entre ses bénéficiaires et des membres du personnel et d'autres étudiants, ce qui contribue au sentiment d'appartenance (5/42, soit 11,9 %).

Un répondant dans un groupe de discussion remarque que ce sentiment d'appartenance serait encore plus bénéfique pour les étudiants internationaux, surtout en région, où leur établissement représente leur cœur de leur vie, et permettrait d'éviter leur décrochage.

6.5. Effets sur l'insertion professionnelle des étudiants

➤ Effets du Programme sur l'insertion professionnelle des étudiants

Il est généralement reconnu que les études postsecondaires sont associées à des taux d'emploi plus élevés et à de meilleures conditions sur le marché du travail, y compris à des salaires plus élevés (Statistique Canada, novembre 2020). Selon l'Enquête sur la population active, le taux d'emploi des Canadiens de 25 à 54 ans titulaires d'un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat était de 87,3 % en 2018, comparativement à 76,9 % pour ceux qui détenaient un diplôme d'études secondaires ou moins (Statistique

Canada, novembre 2020). Notons que 90 % des diplômés de 2015 avaient un emploi ou une entreprise 3 ans après l'obtention de leur diplôme (en 2018), que 5 % étaient sans emploi et que les 5 % restants ne faisaient pas partie de la population active (les proportions allant de 89 % pour les diplômés du collégial à 94 % pour les titulaires d'une maîtrise) (Statistique Canada, novembre 2020).

À cause de la COVID-19, 60 % des étudiants ont déclaré que leur placement en milieu de travail avait été reporté, repoussé ou annulé (Statistique Canada, 2020). La pandémie de COVID-19 a durement touché les jeunes au Canada, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans étant passé de 10,3 % en février 2020 à un sommet historique de 29,4 % en mai 2020 et de 17,1 % en février 2021 (Statistique Canada, 2020).

Ce taux pourrait avoir des répercussions à long terme sur les diplômés des établissements secondaires et postsecondaires de la promotion de 2020, alors qu'ils tentent d'intégrer le marché du travail (Statistique Canada, 2020).

Il est difficile de déterminer les effets du PET sur l'insertion professionnelle en raison d'un possible biais d'attribution car bien que les données des diplômés postsecondaires montrent qu'ils obtiennent habituellement plus facilement un emploi, l'année 2020, marquée par la COVID-19, a nui à leur insertion professionnelle.

Les données concernant l'insertion réelle sur le marché du travail des étudiants ayant bénéficié du Programme ne sont pas disponibles. La seule donnée disponible est issue de la perception des effets du PET sur l'insertion professionnelle.

Selon les répondants, tant des établissements que des étudiants, le Programme contribue tout à fait ou assez à l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires (tableau XLVIII, en annexe).

Les répondants étudiants ont noté ses bienfaits sur l'insertion professionnelle grâce au développement de compétences (11/144, soit 7,6 %), à la création d'un réseau de contacts (37/144, soit 25,7 %), à l'expérience de travail dans leur domaine (67/144, soit 46,5 %) et à l'enrichissement de leur curriculum vitae (8/144, soit 5,6 %) (section 5.3 de ce rapport).

Selon les répondants des établissements, le travail sur le campus permet d'enrichir le curriculum vitae des étudiants bénéficiaires du PET (4/42, soit 9,5 %) grâce à une expérience de travail (8/42, soit 19 %), souvent la première dans la vie de l'étudiant. L'emploi sur le campus peut être dans le domaine d'études de l'étudiant ou dans un domaine différent.

6.6. Autres effets

Les répondants des établissements et des étudiants ont été questionnés sur les autres effets non évoqués précédemment.

Réponses des établissements et des étudiants

Parmi les précisions apportées par les étudiants et les répondants des établissements sur les autres effets du Programme, on remarque notamment :

- l'aide, la confiance en soi, la motivation, la responsabilisation et l'autonomisation (9/144, soit 6,3 %, et 4/42, soit 9,5 %);
- le soutien à l'employeur et l'augmentation des embauches d'étudiants, particulièrement en recherche (4/42, soit 9,5 %);
- la conciliation travail-études-famille-transport (29/144, soit 20,1 %, et 5/42, soit 11,9 %);
- la contribution à la vitalité du campus, les acteurs importants d'activités qui dynamisent la vie collégiale, aide supplémentaire pour augmenter le nombre de projets et d'activités au collège (4/42, soit 9,5 %);
- la première relation avec un employeur et découverte de ses exigences (1/42, soit 2,4 %);
- les emplois bien rémunérés pour les étudiants, exigeant moins de temps de travail extérieur pour un salaire convenable (14/144, soit 9,7 %, et 2/42, soit 4,8 %);
- l'accès à des postes difficilement accessibles autrement (8/42, soit 19 %);
- le recrutement de futurs employés pour le collège (1/42, soit 2,4 %);
- la lutte contre la pauvreté (4/42, soit 9,5 %).

6.7. Résumé des constats et conclusion sur les effets

Quels sont les effets du Programme études-travail sur les étudiants bénéficiaires? (Effets)

Le nombre de bénéficiaires du PET a diminué au cours de la période d'évaluation, particulièrement au collège.

Des effets attribués au PET pourraient être biaisés puisque la majorité des étudiants qui en bénéficient sont aussi bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

Selon la perception des établissements et des étudiants, le Programme semble déterminant dans la poursuite des études et l'amélioration de la situation financière.

Les données sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des bénéficiaires du PET, tant au collège qu'à l'université, montrent qu'ils persévèrent et réussissent aussi bien que le groupe contrôle.

Le fait de travailler au-delà d'un certain nombre d'heures sur le campus peut entraîner des conséquences sur la réussite et la persévérance scolaires.

Malgré le Programme, les étudiants répondants semblent rester dans une situation précaire, selon des indicateurs de vulnérabilité socio-économique, ce qui peut entraîner des conséquences sur leur réussite. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait.

Selon les résultats des analyses des dossiers de l'AFE, il est difficile de juger de l'endettement des bénéficiaires du PET. Les moyennes d'aide et de revenu du groupe contrôle restent sensiblement les mêmes que celles de l'échantillon analysé. Les bénéficiaires du PET ne semblent pas voir une nette amélioration de leur situation financière. Les répondants d'établissements considèrent néanmoins que le Programme diminue l'endettement après l'obtention du diplôme.

Le sentiment d'appartenance et l'insertion professionnelle sont des données issues de la perception, mais les établissements et les étudiants estiment que le Programme a été déterminant pour ces deux effets.

Parmi les autres effets perçus par les répondants, on note une meilleure conciliation travail-famille-études-transport, l'autonomisation (*empowerment*), l'augmentation des embauches sur les campus, particulièrement en recherche, une meilleure rémunération des emplois, l'organisation d'activités qui permettent de dynamiser la vie étudiante du campus et la chance d'obtenir une première expérience de travail.



- Établir des **cibles** d'effets et des **attentes** pour le Programme, par exemple sur la réussite, la persévérance scolaire ou la situation financière.
- Évaluer la possibilité de **limiter le nombre d'heures de travail** permis dans le cadre du Programme.

7. Développement durable

Nous avons passé en revue les indicateurs québécois du développement durable et les avons mis en lien avec le PET (Ministère du Développement durable, 2010). Le Programme répond actuellement, de manière directe, à 7 des 20 indicateurs de développement durable.

En donnant à un étudiant un emploi sur son campus, le PET peut augmenter le **taux d'activité** de population active au Québec. De plus, la rémunération de ces emplois est bonne, supérieure au salaire minimum. À l'université, l'emploi est souvent en lien avec la qualification ou les études de l'étudiant, et les heures de travail sont limitées, ce qui favorise la conciliation travail-études. Tous ces facteurs indiquent que les emplois fournis par le Programme sont de **qualité**.

Le but du PET est d'éviter le décrochage scolaire chez les étudiants en situation de précarité financière et donc de favoriser la poursuite des études et **un plus haut niveau de diplomation**.

Parmi les effets évalués précédemment, l'emploi facilité par le Programme accroît le **sentiment d'appartenance** à l'établissement et donne la possibilité de créer un réseau social et professionnel. En favorisant la réalisation d'activités socioculturelles, les emplois, surtout au collège, contribuent à l'amélioration de la vie sociale sur le campus. Il s'agit donc de **temps consacré aux activités organisationnelles** qui contribue à **une part du secteur de la culture dans l'économie**.

L'emploi fourni par le Programme aux étudiants en situation de difficulté financière leur offre un revenu, ce qui augmente leurs actifs et les **avoirs nets des ménages** des étudiants.

8. Synthèse générale de l'évaluation, conclusion et recommandations

L'objectif de la présente évaluation, réalisée par la DEPBP, vise à documenter la mise en œuvre du Programme études-travail, sa pertinence et ses effets sur ses bénéficiaires, notamment sa contribution à la poursuite de leurs études lorsqu'ils éprouvent des difficultés financières.

Le soutien financier de 3 millions de dollars par année accordé par le Ministère aux établissements collégiaux et universitaires, a permis à 22 493 étudiants d'obtenir un emploi rémunéré sur leur campus entre 2015-2016 et 2019-2020.

L'évaluation du PET porte sur la période allant de 2015-2016 à 2019-2020. Les données ont principalement été recueillies auprès de la direction responsable du Programme au Ministère, auprès des administrateurs du PET dans les établissements et auprès des étudiants bénéficiaires. Les informations obtenues ont été complétées par l'exploitation des bases de données Socrate et GDEU et de l'Aide financière aux études ainsi que par une revue de littérature et une analyse des rapports annuels de reddition de comptes.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du Programme pourrait être bonifiée, particulièrement par la révision du Guide de gestion et du formulaire de reddition de comptes. La méthode LEAN pourrait être utilisée pour optimiser le processus. Il faudrait déterminer si l'exigence de promouvoir le Programme peut être retirée du Guide de gestion, puisque le PET fonctionne sans aucune promotion. De plus, celle-ci pourrait créer des attentes auxquelles les établissements ne pourraient répondre. Une meilleure diffusion de l'information auprès des étudiants visés pourrait être effectuée au moyen d'outils promotionnels harmonisés qui seraient transmis aux établissements. Les établissements pourraient harmoniser l'information transmise aux étudiants en situation de difficulté financière et le processus d'embauche des bénéficiaires du Programme.

Les établissements devraient systématiquement collecter des données sur les bénéficiaires et les emplois, et les mettre à la disposition du Ministère lors des vérifications, en tout respect de la *Loi sur l'accès à l'information*. Cet aspect pourrait être indiqué comme une exigence dans le Guide de gestion. Les critères d'admissibilité au Programme pourraient être élargis, par exemple autoriser l'accès aux emplois de tous les étudiants en situation de précarité financière et ne pas limiter l'accessibilité au Programme aux seuls demandeurs de l'AFE. L'intégration et l'insertion à l'emploi des étudiants étrangers ou en situation de handicap pourraient être évaluées. Cependant,

l'élargissement des critères changerait la portée et les objectifs du Programme, qui sont actuellement de soutenir les étudiants en situation de difficulté financière.

La révision du formulaire de reddition de comptes est nécessaire, par la suppression ou la clarification, par exemple, des sections sur les catégories et les statuts des bénéficiaires. De plus, la collecte de données de reddition de comptes devrait être revue : il faudrait faciliter la collecte et diminuer les délais de cet exercice, envoyer des formulaires informatisés et préremplis selon les données déjà disponibles à la DPAFER. Les documents devraient être transmis directement aux administrateurs du Programme dans les établissements, par courriel ou sur une plateforme en ligne comme CollecteInfo. Il serait également nécessaire d'analyser les possibilités de changer la date de remise du rapport, et d'appliquer des pénalités en cas de manquement. Pour plus d'équité et une meilleure répartition du budget, la clé de répartition pourrait être revue pour permettre de tenir compte des sommes dépensées les années précédentes et du nombre d'étudiants inscrits ou bénéficiaires des prêts et bourses. Il serait également pertinent d'indexer les sommes allouées en fonction du nombre de collèges participants ou du coût de la vie.

Pertinence

Le PET est un moyen complémentaire pour répondre aux besoins des étudiants en situation de précarité financière. C'est un programme qui incite les établissements à embaucher sur les campus des étudiants en situation de précarité financière.

Le nombre de bénéficiaires a diminué au cours des cinq années couvertes par cette analyse, mais pas les sommes dépensées par le Ministère et les établissements, qui ont parfois augmenté. Les besoins des étudiants demeurent élevés, et le Programme reste pertinent, compte tenu de sa réponse aux besoins et des effets qu'il génère.

Effets

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur le PET, puisque moins d'emplois étaient disponibles sur les campus pendant l'année 2020.

De plus, la COVID-19 a pu avoir un effet sur la situation financière des étudiants ainsi que sur leur persévérance scolaire et leur insertion professionnelle. Ainsi, pour l'année 2020, la mesure des effets du PET est biaisée par le contexte de la COVID-19.

De plus, aucune cible sur les effets n'ayant été déterminée pour le Programme, il serait pertinent d'en établir pour les prochaines années.

Selon la perception des établissements et des étudiants, le Programme est déterminant pour la poursuite des études, l'amélioration de la situation financière des étudiants, leur sentiment d'appartenance et leur insertion professionnelle.

Les données sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des bénéficiaires du PET, tant au collège qu'à l'université, montrent que malgré leur précarité financière, ils persévèrent et réussissent aussi bien que le groupe contrôle.

L'analyse des dossiers de l'AFE ne montre pas de différence, pour les bénéficiaires du PET, sur les moyennes d'aide financière ou de revenu par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide financière. Le PET n'aurait aucun effet sur l'amélioration de la situation financière et l'endettement des étudiants bénéficiaires.

Le fait de travailler au-delà d'un certain nombre d'heures sur le campus peut entraîner des conséquences sur la réussite et la persévérance scolaires. La possibilité de limiter le nombre d'heures de travail dans le cadre du PET pourrait être envisagée.

D'autres effets bénéfiques ont été perçus par les répondants des établissements et les étudiants. Il s'agit, par exemple, de la conciliation travail-famille-études-transport, de l'autonomisation des étudiants (*empowerment*) ou encore de l'augmentation du nombre d'embauches sur le campus, grâce à des emplois mieux rémunérés.

Annexes

Section 3

Tableau VII : Nombre de répondants (établissements)

	Nombre de répondants	Pourcentage de personnes répondantes
Établissement d'enseignement universitaire (n = 17)	13	76,5
Établissement d'enseignement collégial (n = 60)	29	48,3
Total (n = 77)	42	54,6

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau VIII : Nombre d'administrateurs du Programme études-travail parmi les répondants

	Nombre d'administrateurs	Pourcentage d'administrateurs	En poste depuis 3 ans et moins	En poste depuis 4 à 7 ans	En poste depuis 8 à 11 ans	En poste depuis 12 ans et plus
Établissement d'enseignement universitaire (n=13)	12	92,3	3 (23,1 %)	5 (38,5 %)	3 (23,1 %)	2 (15,4 %)
Établissement d'enseignement collégial (n=29)	24	82,8	9 (31 %)	6 (20,7 %)	9 (31 %)	5 (17,2 %)
Total (n=42)	36	85,7	12 (28,6 %)	11 (26,2 %)	12 (28,6 %)	7 (16,7 %)

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau IX : Nombre d'étudiants du Programme études-travail ayant obtenu un emploi (ou bénéficiaires du PET)

Nombre d'étudiants bénéficiaires	2015-2016 (n= 68)	2016-2017 (n= 68)	2017-2018 (n= 66)	2018-2019 (n= 64)	2019-2020 (n= 66)
Formation générale collégiale	1 443	1 209	983	860	697
Formation technique collégiale	2 040	1 678	1 457	1 384	1 256
<i>Total collégial</i>	<i>3 483 (n = 59)</i>	<i>2 887 (n = 59)</i>	<i>2 440 (n = 57)</i>	<i>2 244 (n = 55)</i>	<i>1 953 (n = 57)</i>
1 ^{er} cycle universitaire	1 041	1 045	992	999	926

2 ^e cycle universitaire	661	732	684	646	663
3 ^e cycle universitaire	188	245	218	223	223
<i>Total universitaire</i>	<i>1 890</i> <i>(n = 9)</i>	<i>2 022</i> <i>(n = 9)</i>	<i>1 894</i> <i>(n = 9)</i>	<i>1 868</i> <i>(n = 9)</i>	<i>1 812</i> <i>(n = 9)</i>
Total	5 373	4 909	4 334	4 112	3 765

Source : Rapports annuels des établissements de 2015-2016 à 2019-2020.
Entre parenthèses se retrouve le nombre d'établissements.

Tableau X : Nombre de répondants étudiants

	Nombre de répondants	Pourcentage
Établissement d'enseignement universitaire (n = 5 574)	109	75,7 (144 répondants)
- 1 ^{er} cycle**	61 **	
- 2 ^e cycle**	50 **	
- 3 ^e cycle**	24 **	
- Avec code permanent	76	79 (96 répondants)
Établissement d'enseignement collégial	35	24,3 (144 répondants)
- Formation préuniversitaire (générale)	12	34,3 (35 répondants)
- Formation technique	23	65,7 (35 répondants)
- Avec code permanent	20	20,8 (96 répondants)
Total	144	
- Avec code permanent fourni	- 96	

Source : Questionnaire soumis aux étudiants ayant bénéficié du PET.

** Les étudiants pouvaient sélectionner plusieurs réponses puisqu'ils ont pu bénéficier du Programme pendant plusieurs cycles.

Tableau XI : Caractéristiques socio-démographiques des répondants étudiants

	Nombre de répondants	Pourcentage de personnes répondantes
Femme	86	59,7
Homme	55	38,2
Autre	3	2,1
Total	144	
15 ans ou moins	0	0
16 ou 17 ans	2	1,4
18 ou 19 ans	6	4,2

20 à 24 ans	35	24,3
25 à 29 ans	45	31,2
30 à 34 ans	33	22,3
35 ans ou plus	23	16
Total	144	

Source : Questionnaire soumis aux étudiants ayant bénéficié du PET.

Section 4

Tableau XII : Profil des budgets et des dépenses pour les établissements collégiaux

Budgets et dépenses	2015-2016 (n = 59)	2016-2017 (n = 59)	2017-2018 (n = 57)	2018-2019 (n = 55)	2019-2020 (n = 57)
Budget alloué par le MES (\$)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Sommes dépensées venant du budget alloué par le MES (\$)	828 057	813 955	795 786	819 515	683 811
Sommes investies par les établissements (\$)	1 844 790	1 790 470	1 701 578	1 769 121	1 379 211
Part du budget du MES dépensée (%)	82,8	81,4	79,6	82	68,4
Solde ou manque à gagner selon le budget alloué par le MES (\$)	171 943	186 045	204 214	180 485	316 189
Solde ou manque à gagner selon la somme investie par les établissements (\$)	- 844 790	- 790 470	- 701 578	- 769 121	- 379 211

Source : Rapports annuels des établissements de 2015-2016 à 2019-2020.

Tableau XIII : Profil des budgets et des dépenses pour les établissements universitaires

Budgets et dépenses	2015-2016 (n = 9)	2016-2017 (n = 9)	2017-2018 (n = 9)	2018-2019 (n = 9)	2019-2020 (n = 9)
Budget alloué par le MES (\$)	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Sommes dépensées venant du budget alloué par le MES (\$)	1 831 838	1 870 952	1 916 101	1 931 434	1 842 868
Sommes investies par les établissements (\$)	2 091 219	2 105 886	2 212 760	2 185 883	2 105 628
Part du budget du MES dépensée (%)	91,6	93,6	95,8	96,6	92,1
Solde ou manque à gagner selon le budget alloué par le MES (\$)	168 162	129 048	83 899	68 567	157 132
Solde ou manque à gagner selon la somme	- 91 219	- 105 886	- 212 760	- 185 883	- 105 628

investie par les établissements (\$)					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Source : Rapports annuels des établissements de 2015-2016 à 2019-2020.

Tableau XIV : Connaissance et appréciation des critères et de la formule utilisés pour déterminer la répartition du financement aux établissements d'enseignement

	Nombre de répondants - Collèges	Pourcentage de personnes répondantes - Collèges	Nombre de répondants - Universités	Pourcentage de personnes répondantes - Universités
Connaissance de la formule de répartition	29		13	
- Oui	17	58,6	9	69,2
- Non	12	41,4	4	30,8
Si oui, appréciation de la formule de répartition	17		9	
Très satisfaisant	3	17,7	2	22,2
Satisfaisant	12	70,6	5	55,6
Peu satisfaisant	1	5,9	2	22,2
Pas du tout satisfaisant	1	5,9	0	
Je ne sais pas	0		0	

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XV : Somme déterminée par rapport aux besoins des étudiants

	Nombre de répondants - Collèges	Pourcentage de personnes répondantes - Collèges	Nombre de répondants - Universités	Pourcentage de personnes répondantes - Universités
Oui, la somme déterminée répond aux besoins des étudiants	17	58,6	7	53,9
Non, la somme déterminée ne répond pas aux besoins des étudiants, qui sont plus importants	10	34,5	6	46,2
Non, la somme déterminée ne répond	2	6,9	0	

pas aux besoins des étudiants, qui sont moins importants				
--	--	--	--	--

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XVI : Difficulté d'application des critères d'admissibilité des étudiants au Programme études-travail

Critères d'admissibilité	Difficile à respecter	Facile à respecter
Au collégial : être aux études à temps plein l'automne ou l'hiver. Pour la période d'été (période entre la fin du trimestre d'hiver et le début du trimestre d'automne), être inscrit à au moins deux cours ou 90 heures de cours, ou avoir été aux études à temps plein l'hiver précédent et être inscrit à des études à temps plein l'automne suivant.	6 (14,3 %)	36 (85,7 %)
À l'université : être aux études à temps plein durant l'automne et l'hiver. Pour l'été, selon le choix de l'établissement d'enseignement, être inscrit à des cours donnant au moins six unités et/ou avoir suivi des études à l'hiver précédent à temps plein et avoir l'intention de faire des études à temps plein l'automne suivant.		
Les étudiants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> .	12 (28,6 %)	30 (71,4 %)
Les étudiants doivent résider au Québec.	5 (11,9 %)	37 (88,1 %)
Les étudiants doivent fréquenter un établissement d'enseignement reconnu par la <i>Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire</i> ou fréquenter un collège d'enseignement général et professionnel ou un établissement d'enseignement collégial privé détenteur d'un permis en vertu de la <i>Loi sur l'enseignement privé</i> .	2 (4,8 %)	40 (95,2 %)
Les étudiants doivent suivre un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme de 1 ^{er} , de 2 ^e ou de 3 ^e cycle universitaire ou bien suivre un programme d'études préuniversitaires ou techniques menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC).	2 (4,8 %)	40 (95,2 %)
Les étudiants doivent avoir présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution en cours. Ce critère ne s'applique pas aux personnes qui ne sont plus admissibles au Programme de prêts et bourses parce qu'elles ont atteint la limite d'endettement pour leur programme d'études ou les périodes maximales d'admissibilité.	22 (52,4 %)	20 (47,7 %)
Les étudiants doivent avoir besoin d'une aide financière supplémentaire pour poursuivre leurs études.	19 (45,2 %)	23 (54,8 %)
Les personnes non admissibles à l'aide financière aux études en vertu de l'article 43 de la <i>Loi sur l'aide financière aux études</i> ne sont pas admissibles à ce programme, et ce, tant que dure cette non-admissibilité.	19 (45,2 %)	23 (54,8 %)

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XVII : Appréciation des critères d'admissibilité des étudiants au Programme (clarté, pertinence et applicabilité)

	Nombre de répondants - Collèges	Pourcentage de personnes répondantes - Collèges	Nombre de répondants - Universités	Pourcentage de personnes répondantes - Universités
- Oui	11	37,9	12	92,3
- Non	18	62,1	1	7,7

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XVIII : Degré d'accord avec les énoncés portant sur la promotion active du Programme

Énoncés	Degré d'accord	Pourcentage
Le Ministère fait une promotion active du Programme études-travail auprès des établissements	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	33,3
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	61,9
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	4,8
Collège Mon établissement fait une promotion active du Programme études-travail auprès des étudiants	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	34,5
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	65,6
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	0
Université Mon établissement fait une promotion active du Programme études-travail auprès des étudiants	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	84,6
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	7,7
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	7,7

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XIX : Moyens de promotion utilisés par les établissements d'enseignement pour informer les étudiants*

Moyen de promotion	Nombre de répondants - collèges	Nombre de répondants - universités	Nombre de répondants étudiants - collèges	Nombre de répondants étudiants - universités
Service de placement de l'établissement	10	6	5	25
Journal de l'établissement	0	5	0	0
Site Web de l'établissement	4	9	5	31
Courriel d'information	5	7	6	23
Information transmise par un professeur ou un intervenant de l'établissement	14	9	18	47
Dépliants	0	1	2	0
Affiches	0	2	1	1

Moyen de promotion	Nombre de répondants - collèges	Nombre de répondants - universités	Nombre de répondants étudiants - collèges	Nombre de répondants étudiants - universités
Journées portes ouvertes	3	3	1	2
Salon ou foire	1	0	0	0
Autres	15	2	7	22

Source : Questionnaire soumis aux établissements et aux étudiants du PET.

* Les établissements et les étudiants pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

Tableau XX : Connaissance du Programme par les étudiants

	Nombre de répondants	Pourcentage de personnes répondantes
Confirmation de l'attribution de l'emploi sur le campus entre 2015-2016 et 2019-2020	144	
- Oui	121	84
- Non	18	12,5
- Je ne sais pas	5	3,5
Connaissance du fait que l'emploi était subventionné en partie par le PET du MES	144	
Oui	84	58,3
Non	60	41,7
- Collège	35	
- Oui	10	28,6
- Non	25	71,4
- Université	109	
- Oui	74	67,9
- Non	35	32,1

Source : Questionnaire soumis aux étudiants ayant bénéficié du PET.

Tableau XXI : Caractéristiques (Profil) des étudiants bénéficiaires du Programme études-travail

Caractéristiques des bénéficiaires	2015-2016 (n = 68)	2016-2017 (n = 68)	2017-2018 (n = 66)	2018-2019 (n = 64)	2019-2020 (n = 66)
Personnes dont la conjointe, le conjoint, les parents, la répondante ou le répondant n'ont pas versé ou ne verseront vraisemblablement pas la contribution attendue d'eux	446 (n=9) 924 (n=59)	528 (n=9) 924 (n=59)	490 (n=9) 646 (n=57)	485 (n=9) 616 (n=55)	419 (n=9) 559 (n=57)

Caractéristiques des bénéficiaires	2015-2016 (n = 68)	2016-2017 (n = 68)	2017-2018 (n = 66)	2018-2019 (n = 64)	2019-2020 (n = 66)
Personnes n'étant plus admissibles au Programme de prêts et bourses parce qu'elles ont atteint la limite d'endettement pour leur programme d'études ou parce qu'elles ont eu recours aux périodes maximales d'admissibilité	65 (n=9) 60 (n=59)	60 (n=9) 49 (n=59)	55 (n=9) 41 (n=57)	80 (n=9) 43 (n=55)	66 (n=9) 47 (n=57)
Personnes n'étant plus admissibles à une aide financière sous forme de bourse dans le cadre du Programme de prêts et bourses	199 (n=9) 195 (n=59)	120 (n=9) 171 (n=59)	129 (n=9) 111 (n=57)	86 (n=9) 120 (n=55)	79 (n=9) 93 (n=57)
Étudiants ayant des responsabilités parentales (monoparentalité ou non)	188 (n=9) 240 (n=59)	179 (n=9) 235 (n=59)	169 (n=9) 199 (n=57)	145 (n=9) 162 (n=55)	109 (n=9) 160 (n=57)
Étudiants effectuant un retour aux études	124 (n=9) 305 (n=59)	102 (n=9) 327 (n=59)	95 (n=9) 330 (n=57)	98 (n=9) 245 (n=55)	104 (n=9) 239 (n=57)
Étudiants avec contribution des parents et dont la famille est dans une situation financière exceptionnelle	69 (n=9) 125 (n=59)	57 (n=9) 126 (n=59)	46 (n=9) 148 (n=57)	50 (n=9) 123 (n=55)	68 (n=9) 140 (n=57)
Étudiants aux prises avec d'importantes dépenses jugées exceptionnelles (déplacement, matériel, etc.)	88 (n=9) 112 (n=59)	62 (n=9) 101 (n=59)	54 (n=9) 123 (n=57)	66 (n=9) 145 (n=55)	92 (n=9) 152 (n=57)
Autres (à préciser)	711 (n=9) 1 608 (n=59)	914 (n=9) 996 (n=59)	856 (n=9) 893 (n=57)	858 (n=9) 815 (n=55)	875 (n=9) 609 (n=57)
Total	1 890 (n=9) 3 569 (n=59) 5 459 (n=68)	2 022 (n=9) 2 929 (n=59) 4 951 (n=68)	1 894 (n=9) 2 491 (n=57) 4 385 (n=66)	1 868 (n=9) 2 269 (n=55) 4 137 (n=64)	1 812 (n=9) 1 999 (n=57) 3 811 (n=66)

Source : Rapports annuels des établissements de 2015-2016 à 2019-2020.

Entre parenthèses se retrouve le nombre d'établissements.

Le chiffre de la ligne du haut correspond aux universités et le chiffre de la ligne du bas aux collèges.

Tableau XXII : Statut des bénéficiaires du Programme études-travail par rapport au Programme de prêts et bourses

Statut	2015-2016 (n= 68)	2016-2017 (n= 68)	2017-2018 (n= 66)	2018-2019 (n= 64)	2019-2020 (n= 66)
Bénéficiaires de prêts et de bourses	1 145 (n=9) 1148 (n=59)	1 133 (n=9) 1192 (n=59)	1 082 (n=9) 1 002 (n=57)	1 010 (n=9) 892 (n=55)	1 049 (n=9) 870 (n=57)
Bénéficiaires de prêts seulement	304 (n=9) 584 (n=59)	378 (n=9) 528 (n=59)	334 (n=9) 470 (n=57)	348 (n=9) 504 (n=55)	340 (n=9) 414 (n=57)

Statut	2015-2016 (n= 68)	2016-2017 (n= 68)	2017-2018 (n= 66)	2018-2019 (n= 64)	2019-2020 (n= 66)
Ex-bénéficiaires du Programme de prêts et bourses	74 (n=9) 229 (n=59)	78 (n=9) 196 (n=59)	85 (n=9) 203 (n=57)	82 (n=9) 121 (n=55)	91 (n=9) 116 (n=57)
Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure (DFM)	33 (n=9) 82 (n=59)	38 (n=9) 82 (n=59)	44 (n=9) 103 (n=57)	43 (n=9) 82 (n=55)	61 (n=9) 70 (n=57)
Autres (à préciser)	365 (n=9) 1 537 (n=59)	395 (n=9) 973 (n=59)	350 (n=9) 757 (n=57)	406 (n=9) 700 (n=55)	279 (n=9) 542 (n=57)
Total	1 921 (n=9) 3 580 (n=59) 5 501 (n=68)	2 022 (n=9) 2 971 (n=59) 4 993 (n=68)	1 895 (n=9) 2 535 (n=57) 4 430 (n=66)	1 889 (n=9) 2 299 (n=55) 4 188 (n=55)	1 820 (n=9) 2 012 (n=57) 3 832 (n=66)

Source : Rapports annuels des établissements de 2015-2016 à 2019-2020.

Entre parenthèses se retrouve le nombre d'établissements.

Le chiffre de la ligne du haut correspond aux universités et le chiffre de la ligne du bas aux collèges.

Tableau XXIII : Degré d'accord avec les énoncés portant sur la reddition de comptes

Énoncés	Degré d'accord	Pourcentage
Les informations demandées dans le formulaire de reddition de comptes sont claires.	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	78,6
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	14,3
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	7,1
Les informations demandées dans le formulaire de reddition de comptes sont pertinentes.	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	71,4
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	16,7
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	11,9
Le processus de reddition de comptes est satisfaisant.	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	69
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	19
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	11,9

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XXIV : Degré d'accord sur la collaboration avec le Ministère concernant la gestion du Programme études-travail

Énoncés	Degré d'accord	Pourcentage
La collaboration avec le Ministère concernant la gestion du Programme études-travail vous satisfait.	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	83,3
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	9,5
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	7,1

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XXV : Degré d'accord avec les énoncés portant sur les rôles et les responsabilités des parties dans la mise en œuvre du Programme

Énoncés	Degré d'accord	Pourcentage
Les rôles et responsabilités du Ministère dans la mise en œuvre du Programme sont appropriés.	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	78,6
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	14,3
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	7,1
Les rôles et responsabilités de mon établissement dans la mise en œuvre du Programme sont appropriés.	Tout à fait d'accord ou assez d'accord	88,2
	Peu d'accord ou pas du tout d'accord	7,1
	Je ne sais pas ou je ne désire pas répondre	4,8

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XXVI : Obligations des établissements convenues au Protocole d'entente (utilisation conforme des ressources, remboursement des sommes non utilisées, etc.)

Obligations	Très facile à appliquer (%)	Facile à appliquer (%)	Un peu applicable (%)	Non applicable (%)
Administrer le Programme études-travail selon les règles prévues dans le Guide de gestion, qui fait partie intégrante du Protocole d'entente.	19,1	61,9	9,5	9,5
S'assurer que les organismes sans but lucratif avec lesquels une entente a été conclue pour que des emplois admissibles y soient offerts, respectent les objectifs et les exigences du Programme.	16,7	19,1	9,5	54,8
Rédiger et transmettre au ministre, avant le 30 juin, un rapport substantiellement conforme au modèle se trouvant à l'annexe 1 du Guide de gestion.	31	50	11,9	7,1

Obligations	Très facile à appliquer (%)	Facile à appliquer (%)	Un peu applicable (%)	Non applicable (%)
Allouer, ou s'assurer que sont allouées, pour le Programme études-travail, des sommes identiques à celles accordées par le ministre pour ce Programme, et ce, pour la même période que celle indiquée dans le Protocole d'entente.	14,3	61,9	11,9	11,9
Retourner au ministre des Finances, avant le 1 ^{er} août, toute somme allouée par le ministre en vertu du premier versement et non dépensée à cette date. De même, toute somme versée en trop à la suite du deuxième versement doit être retournée au ministre des Finances dans les plus brefs délais.	14,3	45,4	19,1	21,4
Assurer la promotion du Programme études-travail ainsi que la production et la diffusion de l'information auprès de la population étudiante.	16,7	40,5	35,7	7,1
Assurer la formation du personnel participant à la gestion du Programme.	19,1	28,6 %	38,1	14,3

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XXVII : Satisfaction des répondants des établissements envers le Programme études-travail (1 = insatisfaisant, 10 = très satisfaisant)

Éléments de satisfaction	n	Moyenne pondérée*
Collèges		
Degré de satisfaction des répondants des établissements	29	7,2
Universités		
Degré de satisfaction des répondants des établissements	13	8,2

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

* moyenne pondérée = (note x effectif) / total de l'effectif (effectif = nombre de répondants)

Section 5

Tableau XXVIII : Connaissance par les étudiants de l'existence, dans leurs établissements, d'autres initiatives destinées à aider les étudiants éprouvant des difficultés financières

	Nombre de répondants	Pourcentage de personnes répondantes
Oui	117	81
Non	27	19

Source : Questionnaire soumis aux étudiants ayant bénéficié du PET.

Tableau XXIX : Perception des caractéristiques distinctives du Programme études-travail

	n	%
Tout à fait	20	47,6
Assez	15	35,7
Peu	1	2,4
Pas du tout	1	2,4
Je ne sais pas	5	11,9
Total	42	100

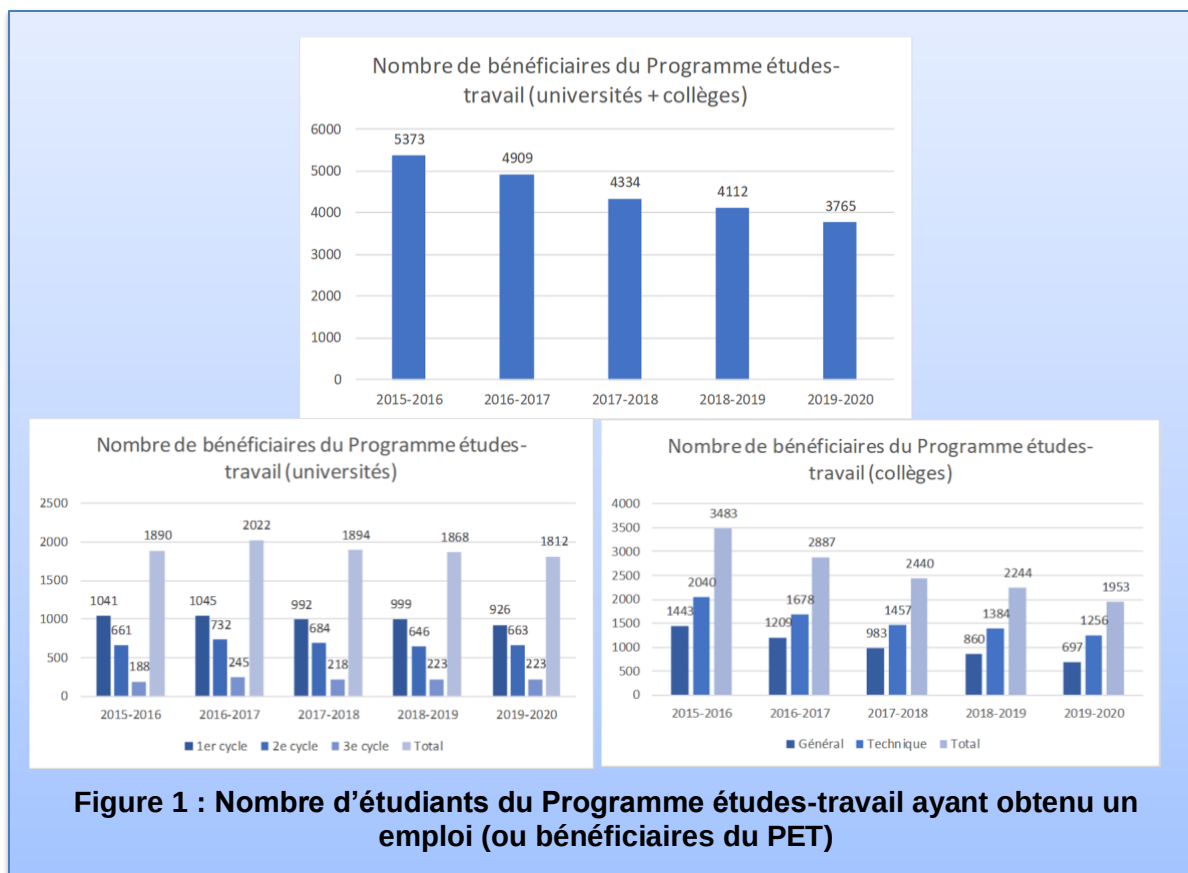
Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Tableau XXX : Perception de l'embauche des étudiants sans le financement du Ministère

	n	%
Oui, en totalité (embauche effectuée, même sans le financement du MES)	9	21,4
Oui, en partie (embauche effectuée, même sans le financement du MES)	29	69,1
Non (pas d'embauche sans financement du MES)	4	9,5
Total	42	100

Source : Questionnaire soumis aux établissements qui administrent le PET.

Section 6



Source : Rapports annuels des établissements de 2015-2016 à 2019-2020.

Tableau XXXI : Durée moyenne des emplois proposés par le Programme études-travail

	Nombre de répondants	Pourcentage de personnes répondantes	Nombre de répondants - Établissements	Pourcentage de personnes répondantes - Établissements
Durée pendant laquelle ils ont bénéficié du PET	144		42	
Une session	28	19,4	20	47,6
Un an	35	24,3	18	42,9
Deux ans	36	25	3	7,1
Trois ans ou plus	45	31,2	1	2,4
- Collège	35		29	
Une session	10	28,6	12	41,4

Un an	13	37,1	13	44,8
Deux ans	6	17,1	3	10,3
Trois ans ou plus	6	17,1	1	3,5
- Université	109		13	
Une session	18	16,5	8	61,5
Un an	22	20,2	5	38,5
Deux ans	30	27,5	0	
Trois ans ou plus	39	35,8	0	

Source : Questionnaire soumis aux établissements et aux étudiants ayant bénéficié du PET.

Tableau XXXII : Nombre moyen d'heures travaillées par semaine sur le campus

	Nombre de répondants	Pourcentage de personnes répondantes
De 1 à 4 heures	35	24,3
De 5 à 9 heures	42	29,2
De 10 à 14 heures	46	31,9
De 15 à 19 heures	14	9,7
20 heures ou plus	7	4,9
Collège	35	
De 1 à 4 heures	19	54,3
De 5 à 9 heures	10	28,6
De 10 à 14 heures	4	11,4
De 15 à 19 heures	1	2,9
20 heures ou plus	1	2,9
Université	109	
De 1 à 4 heures	16	14,7
De 5 à 9 heures	32	29,4
De 10 à 14 heures	42	38,5
De 15 à 19 heures	13	11,9
20 heures ou plus	6	5,5

Source : Questionnaire soumis aux étudiants ayant bénéficié du PET.

Tableau XXXIII : Perception de la persévérance scolaire et de la réussite éducative des étudiants bénéficiaires (obtention du diplôme grâce au Programme)

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	Je ne sais pas
Direction du Programme MES					1

		Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	Je ne sais pas
Établissements collèges	-	12 (41,4 %)	8 (27,6 %)	4 (13,8 %)	3 (10,3 %)	2 (6,9 %)
Établissements universités	-	4 (30,8 %)	5 (38,5 %)	2 (15,4 %)		2 (15,4 %)

Source : Questionnaire soumis aux établissements et à la direction du MES qui administrent le PET.

Tableau XXXIV : Obtention du diplôme

	Nombre de répondants - Collèges	Pourcentage de répondants - Collèges	Nombre de répondants - Universités	Pourcentage de répondants - Universités
Obtention du diplôme	35		109	
- Oui	16	45,7	60	55,1
- Non			7	6,4
Je suis toujours inscrit à mon programme d'études	19	54,3	42	38,5

Source : Questionnaire soumis aux étudiants qui ont bénéficié du PET.

Tableau XXXV : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Persévérance scolaire – Collèges

	Année d'inscription dans l'établissement (n)	Inscription aux trimestres subséquents			Abandon	Interruption (n)
		Session suivante (n)	Inscription 3 ^e trimestre (n)	Inscription 5 ^e trimestre (n)		
Collèges	Avant automne 2015 1 Après hiver 2020 1	Avant automne 2015 1 (100 %) Après hiver 2020 1 (100 %)	Avant automne 2015 1 (100 %) Après hiver 2020 À venir	Avant automne 2015 1 (100 %) Après hiver 2020 À venir	0 %	4 (20 %)
Automne 2015- Hiver 2016	3	3 (100 %)	2 (1 interruption)	2 (1 diplômé)		1
Automne 2016- Hiver 2017	2	2 (100 %)	2 (100 %)	1 (1 interruption)		1
Automne 2017- Hiver 2018	6	6 (100 %)	6 (100 %)	4 (2 diplômés)		2 (en dehors des 1 ^{er} et 3 ^e trimestres)

Automne 2018- Hiver 2019	5	5 (100 %)	5 (100 %)	5 (100 %)		
Automne 2019- Hiver 2020	2	2 (100 %)	2 (100 %)	À venir		

Source : Dossiers scolaires extraits de la base de données Socrate des étudiants bénéficiaires au collège ayant donné leur consentement pour la consultation et leur code permanent.

Tableau XXXVI : Données agrégées – Persévérance scolaire – Collèges

	Année d'inscription dans l'établissement (n)	Inscription aux trimestres subséquents	
		Inscription au 3 ^e trimestre (%)	Inscription au 5 ^e trimestre (%)
Collèges			
Automne 2015- Hiver 2016	398	84,7	72,
Automne 2016- Hiver 2017	403	83,6	70,3
Automne 2017- Hiver 2018	399	83,5	70,1
Automne 2018- Hiver 2019	409	82,5	
Automne 2019- Hiver 2020	399		

Source : Indicateurs sur le cheminement scolaire général, MES, extrait Socrate.

Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales), Direction générale des politiques et de la performance, Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2020 (Réf. : FichesNI_ProgTousReseaux_V2020.xlsx).

Tableau XXXVII : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Persévérance scolaire – Universités

Année d'inscription dans l'établissement (n)		Inscription aux trimestres subséquents (n)			Abandon (%) *	Interruption (n)
		Session suivante	Inscription au 3 ^e trimestre	Inscription au 5 ^e trimestre		
Universités	Avant automne 2015 ou après automne 2020 14	Total 58 (93,5 %)	Total 57 (91,9 %)	Total 40 (64,5 %)	0 %	Total 13 (21 %)
Automne 2015-	12	11 (91,7 %) (1 interruption)	N=11 (91,7 %) (1 interruption)	9 (75 %) (2 interruptions et 1 diplômé)		3

Année d'inscription dans l'établissement (n)		Inscription aux trimestres subséquents (n)			Abandon (%) *	Interruption (n)
		Session suivante	Inscription au 3 ^e trimestre	Inscription au 5 ^e trimestre		
Hiver et été 2016						
Automne 2016- Hiver et été 2017	10	8 (80 %) (2 interruptions)	10 (100 %)	9 (90 %) (1 diplômé)		2
Automne 2017- Hiver et été 2018	21	20 (95,2 %) (1 interruption)	19 (90,5 %) (1 interruption et 1 diplômé)	16 (76,2 %) (5 diplômés)		4
Automne 2018- Hiver et été 2019	14	14 (100 %)	12 (85,7 %) (2 interruptions)	6 (42,8 %) (à venir, 2 diplômés et 2 interruptions)		4
Automne 2019- Hiver et été 2020	5	5 (100 %)	5 (100 %)	À venir		

Source : Dossiers scolaires extraits de la base de données GDEU des étudiants bénéficiaires à l'université ayant donné leur consentement à la consultation et leur code permanent, extrait fait par InfoSphère de l'automne 2015 à l'automne 2020.

* Abandon = 5 trimestres successifs en interruption

À venir : les données sont à venir puisque les étudiants ne sont pas encore inscrits au 5^e trimestre

Tableau XXXVIII : Données agrégées – Persévérance scolaire – Universités

Universités Année d'inscription dans l'établissement (n)		Inscription aux trimestres subséquents (%)		Abandon (%)	Interruption (%)	Diplomation (%)
		Hiver 2018	Automne 2018			
2015	22 090	84,3	58,9	7,5 (hiver et automne 2018)	3,4 % (hiver 2018), 33,6 (été 2018) et 4,3 (automne 2018)	4,8 (hiver 2018) et 29,3 (automne 2018)
2016	21 749	90,5	86,8	4,9 (hiver et automne 2018)	4,5 (hiver 2018), 48,1 (été 2018) et 4,6 (automne 2018)	0 (hiver 2018) et 3,6 (automne 2018)
2017	21 590	95,1	92,4	0 (hiver et automne 2018)	4,9 (hiver 018), 62,4 (été 2018) et 7,6 (automne 2018)	0 (hiver et automne 2018)

Source : Indicateurs sur le cheminement scolaire général, MEES, extrait GDEU.

Données de cheminement universitaire des diplômées et diplômés de collèges, qui entreprennent, dans une université québécoise, des études de baccalauréat immédiatement après leurs études collégiales,

Tableau XXXIX : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Réussite éducative – Collèges

	Nombre	Moyenne cumulative	Cote R	Taux de réussite aux cours (%)*	Obtention du diplôme **
Collèges	20 - 1 après hiver 2020		27,4		13 en cours (65 %) 7 oui (35 %) : - 6 dans les délais prévus (30 %)
2015-2016	5	83,2		98,7	
2016-2017	5	77,8		93,5	
2017-2018	11	79,6		92,6	
2018-2019	16	81,8		97,5	
2019-2020	16	79,8		93,2	

Source : Dossiers scolaires extraits de la base de données Socrate des étudiants bénéficiaires au collège ayant donné leur consentement à la consultation et leur code permanent.

* Taux global de réussite aux cours = pourcentage du calcul de la réussite des cours pour chaque étudiant, soit le nombre de cours réussis (note scolaire > 59/100) divisé par le nombre de cours suivis (réussis et ratés).

** Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales selon la durée prévue des études, 4 ans pour les formations pré-universitaires et 5 ans pour les formations techniques.

Tableau XL : Données agrégées – Réussite éducative – Collèges

	Nombre	Taux de réussite aux cours 1 ^{er} trimestre (%)*	Taux de réussite aux cours 3 ^e trimestre (%)*	Obtention du diplôme (%)**
Collèges				
2015-2016	398	85,4	89,8	32,5 dans les délais
2016-2017	403	85,7	90,6	31,9 dans les délais
2017-2018	399	85,4	88,9	25,5 dans les délais

	Nombre	Taux de réussite aux cours 1 ^{er} trimestre (%)*	Taux de réussite aux cours 3 ^e trimestre (%)*	Obtention du diplôme (%)**
2018-2019	409	85	89,8	
2019-2020	399	84,8		

Source : Indicateurs sur le cheminement scolaire général, MES, extrait Socrate.

Données pour l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales), Direction générale des politiques et de la performance, Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2020 (Réf. : FichesNI_ProgTousReseaux_V2020.xlsx).

* Taux global de réussite aux cours = calcul de la réussite des cours pour chaque étudiant, soit le nombre de cours réussis (note scolaire > 59/100) divisé par le nombre de cours suivis (réussis et ratés).

** Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales selon la durée prévue des études, 4 ans pour les formations préuniversitaires et 5 ans pour les formations techniques

Tableau XLI : Analyse des dossiers scolaires des étudiants bénéficiaires répondants – Réussite éducative – Universités

	Nombre	Obtention du diplôme
Universités	N62 14 avant 2015 ou après 2020, non pris en compte	25 (40,3 % en 2020) 37 en cours (59,7 % en 2020)
2015A-2016H	12	8 (67 % en 2020) 4 en cours (33 % en 2020)
2016A-2017H-E	10	6 (60 % en 2020) 4 en cours (40 % en 2020)
2017A-2018H-E	21	9 (42,9 % en 2020) 12 en cours (57,1 % en 2020)
2018A-2019H-E	14	2 (14,2 % en 2020) 12 en cours (85,7 % en 2020)
2019A-2020H-E	5	5 en cours (100 % en 2020)

Source : Dossiers scolaires extraits de la base de données GDEU des étudiants bénéficiaires au collège ayant donné leur consentement à la consultation et leur code permanent, extrait fait par InfoSphère de 2015A à 2020A

Tableau XLII : Données agrégées – Réussite éducative – Universités

Universités	Taux de réussite en 2018 (%)*
2010	82,2

Universités	Taux de réussite en 2018 (%)*
2011	81,6
2012	79,8
2013	75,7
2014	60,8
2015	30,8
2016	6,2
2017	0,8

Source : Indicateurs généraux sur le cheminement scolaire, MEES, extrait GDEU.

Données pour nouvelles inscriptions et taux de réussite à l'enseignement universitaire selon diverses variables, années civiles de référence 2009 à 2016, au trimestre d'automne, dernière année civile de suivi : 2018, Direction des indicateurs et des statistiques, version 25 septembre 2019 (Réf. : Cheminement_2018.xlsx).

* Taux de réussite = Nombre d'étudiants diplômés divisé par le nombre total d'étudiants de la cohorte multiplié par 100, toutes catégories de programmes confondues.

Tableau XLIII : Sources de financement des études pour les étudiants bénéficiaires

	Nombre de mentions – Collèges	Nombre de mentions – Universités
Programme de prêts et bourses : prêts seulement	4	14
Programme de prêts et bourses : prêts et bourses	14	87
Programme de prêts et bourses : bourses seulement	5	6
Autre bourse	3	46
Aide familiale (parent ou conjoint)	11	15
Économies personnelles	10	42
Prêt bancaire	5	25
Emploi hors campus	16	45
Emploi offert par l'établissement	14	86

Source : Questionnaire soumis aux étudiants qui ont bénéficié du PET.

* Les étudiants pouvaient choisir plusieurs catégories.

Tableau XLIV : Perception de la contribution du Programme à l'amélioration de la situation financière des étudiants bénéficiaires

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	Je ne sais pas
Direction du Programme au MES					1
Établissements – Collèges	16 (55,2 %)	9 (31 %)	3 (10,3 %)	1 (3,5 %)	
Établissements – Universités	10 (76,9 %)	1 (7,7 %)	1 (7,7 %)		1 (7,7 %)
Étudiants – Collèges	18 (51,4 %)	12 (34,3 %)	3 (8,6 %)	2 (5,7 %)	
Étudiants – Universités	63 (57,8 %)	34 (31,2 %)	6 (5,5 %)	6 (5,5 %)	

Source : Questionnaire soumis aux établissements et à la direction du MES qui administrent le PET et aux étudiants bénéficiaires du Programme.

Tableau XLV : Depuis que l'étudiant a obtenu son emploi, lui est-il arrivé ...

	Nombre de oui – Collèges	Nombre de oui – Universités
D'avoir un découvert à la banque?	1 (2,9 %)	16 (14,7 %)
D'emprunter à la banque?	5 (14,3 %)	38 (34,9 %)
D'avoir un refus de prêt?	4 (11,4 %)	13 (11,9 %)
De demander une aide exceptionnelle à sa famille?	11 (31,4 %)	33 (30,3 %)
De demander une aide exceptionnelle à ses amis?	2 (5,7 %)	7 (6,4 %)
De puiser dans ses économies?	18 (51,4 %)	83 (76,2 %)
De demander une aide financière d'urgence?	3 (8,6 %)	24 (22 %)
De se mettre à travailler ailleurs ou de travailler davantage pour boucler son budget ou de faire face à des imprévus?	22 (62,9 %)	61 (56 %)
D'exercer une autre activité rémunérée totalement indispensable pour vivre?	10 (28,6 %)	38 (34,9 %)
D'exercer une activité rémunérée ayant un effet négatif sur ses études?	11 (31,5 %)	43 (39,5 %)
De renoncer à des soins pour des raisons financières?	12 (34,3 %)	42 (38,6 %)

Source : Questionnaire soumis aux étudiants qui ont bénéficié du PET.

* Pour chaque catégorie, l'étudiant devait répondre oui ou non.

Inspiration pour réaliser ce questionnaire des indicateurs de vulnérabilité socio-économique : Cordazzo, 2016.

Tableau XLVI : Perception de la contribution du Programme à la diminution de l'endettement global des étudiants bénéficiaires

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	Je ne sais pas
Direction du Programme au MES					1
Établissements – Collèges	11 (37,9 %)	6 (20,7 %)	6 (20,7 %)	4 (13,8 %)	2 (6,9 %)
Établissements – Universités	4 (30,8 %)	4 (30,8 %)	2 (15,4 %)		3 (23,1 %)

Source : Questionnaire soumis aux établissements et à la direction du MES qui administrent le PET.

Tableau XLVII : Perception du sentiment d'appartenance des étudiants bénéficiaires du Programme qui travaillent sur le campus

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	Je ne sais pas
Direction du Programme au MES					1
Établissements – Collèges	16 (55,2 %)	11 (37,9 %)	2 (6,9 %)		
Établissements – Universités	8 (61,5 %)	4 (30,8 %)			1 (7,7 %)
Étudiants – Collèges	19 (54,3 %)	7 (20 %)	6 (17,1 %)	3 (8,6 %)	
Étudiants – Universités	55 (50,5 %)	36 (33 %)	11 (10,1 %)	6 (5,5 %)	1 (0,9 %)

Source : Questionnaire soumis aux établissements et à la direction du MES qui administrent le PET et aux étudiants bénéficiaires du Programme.

Tableau XLVIII : Perception de l'insertion professionnelle des étudiants bénéficiaires du Programme

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout	Je ne sais pas
Direction du Programme au MES					1
Établissements – Collèges	14 (48,3 %)	8 (27,6 %)	5 (17,2 %)	1 (3,5 %)	1 (3,5 %)
Établissements – Universités	7 (53,9 %)	4 (30,8 %)	1 (7,7 %)		1 (7,7 %)
Étudiants – Collèges	13 (37,1 %)	15 (42,9 %)	5 (14,3 %)	2 (5,7 %)	
Étudiants – Universités	59 (54,1 %)	25 (22,9 %)	15 (13,8 %)	6 (5,5 %)	4 (3,7 %)

Source : Questionnaire soumis aux établissements et à la direction du MES qui administrent le PET et aux étudiants bénéficiaires du Programme.

Conclusion

Les commentaires des répondants des établissements et des étudiants ont été très riches. Pour conclure ce rapport, nous en présentons quelques extraits, dans lesquels ils reviennent sur leur expérience vécue grâce au Programme :

- « Nous souhaitons que ce programme d'aide à l'emploi et au financement des études se poursuive encore longtemps, car il est très bénéfique pour nos étudiants »;
- « Un programme très apprécié et pertinent »;

-
- « Un programme important à maintenir, il fait une réelle différence dans la vie étudiante »;
 - « Nous considérons que ce programme constitue un outil indispensable pour soutenir nos étudiants faisant face à un besoin financier. Il est complémentaire aux autres formes d'aide offertes »;
 - « Je suis très reconnaissant qu'un tel programme existe »;
 - « Ce programme est indispensable »;
 - « Ne jamais laisser tomber ce programme. Il est très intéressant pour les étudiants qui veulent travailler quelques heures par semaine et se faire un peu d'argent »;
 - « Il s'agit d'une expérience extrêmement valorisante que celle de travailler pour son département et pour les enseignants que l'on admire. Il s'agit également d'un revenu stable, prévisible à bon salaire permettant d'enrichir son CV pour les emplois futurs, ce, même si ce n'est pas toujours directement reconnu par l'employeur d'un point de vue expérientiel. Aussi, j'avais cumulé d'importantes dettes durant mes études antérieures, qui pesaient alors lourdement sur ma capacité/volonté à poursuivre mes études. Sans ces emplois, je n'aurais assurément pas terminé ma maîtrise et je n'occuperais pas le poste que j'ai actuellement aux Nations- Unies »;
 - « Conservez ce programme! Il fait partie de ce qui a fait de mes études une expérience incroyable » (traduction libre);
 - « Ce programme aide beaucoup les étudiants » (traduction libre).

Bibliographie

Berger, Joseph et Noel Baldwin, 2008, *Aide financière canadienne aux étudiants : le passé, le présent et l'avenir*, 2008. https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/5814/PdsVol4_Ch6_f.pdf?sequence=1

Bureau de coopération interuniversitaire, 2021, *La CRC révisée et l'admission universitaire des sortants des collèges du Québec : comparaison sommaire des données des trimestres d'automne 2018 à 2020*. https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/CRC_revisee_admission_universitaire_des_sortants_colleges_du_Quebec-25-mars_2021.pdf

Cordazzo, Philippe, *Les étudiants vulnérables : entre renoncements et travail contraint*, 2016. https://www.academia.edu/42302119/Les_%C3%A9tudiant_e_s_vuln%C3%A9rables_e_ntre_renoncements_et_travail_contraint

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire?*, 2009. <https://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/01/emplois-etudes-avril09.pdf>

Gouvernement du Québec, *Aide financière supplémentaire pour les étudiants du postsecondaire (COVID-19)*, 2021. <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/aide-financiere-etudiants-postsecondaire-covid-19>

Institut de la statistique du Québec, *Regard statistique sur la jeunesse : état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2018*, édition 2019, 2020. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/regard-statistique-sur-la-jeunesse-etat-et-evolution-de-la-situation-des-quebecois-ages-de-15-a-29-ans-1996-a-2018-edition-2019.pdf>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Bureau de coordination du développement durable, Indicateurs québécois de développement durable, Document synthèse, août 2010. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/index.htm..>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Programme études-travail dans les universités, Guide de gestion, avril 2019.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Programme études-travail au collégial, Guide de gestion*, mai 2019.

Ministère de l'Enseignement supérieur, *Note de recherche : Les déterminants de la persévérance et de la réussite scolaires à l'enseignement collégial*, 2019.
<http://www.intranet.education/programme/recherche/PRPRS/fichiers/notes-recherche/enseignement-collegial.pdf>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Programme études-travail, Rapport d'évaluation*, 2007.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Programme études-travail, Rapport de vérification*, 2009.

Ministère de l'Enseignement supérieur, *Statistiques sur les étudiants internationaux au collégial*, 2014.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Etudiants_internationaux_collégial/Etudiants_internationaux_Collégial_2013.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur, *Statistiques de l'aide financière aux études, Rapport 2017-2018*, 2020.
http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2017-2018.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur, *Statistiques de l'aide financière aux études, Rapport 2018-2019*, 2021.
http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2018-2019.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur, Site Web de l'Aide financière aux études, 2021.
<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/prets-bourses-temps-plein>
<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/enseignement-superieur/coordonnees/droits-recours-aide-financiere-etudes>
<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/prest-temps-partiel>
<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-soutien-stagiaires>

MonEmploi.com, *La cote de rendement au collégial, c'est quoi?*, 2019.
<https://www.monemploi.com/magazines/la-cote-de-rendement-au-collegial-c-est-quoi>

Statistique Canada, *Pandémie de COVID-19 : Répercussions financières sur les étudiants du niveau postsecondaire au Canada*, 2020.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2020/statcan/45-28/CS45-28-1-2020-17-fra.pdf

Statistique Canada, *Comment les étudiants du niveau postsecondaire au Canada sont-ils touchés par la pandémie de COVID-19?*, 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2020032-fra.htm>

Statistique Canada, *Pertes de revenu potentielles chez les diplômés de niveau secondaire et postsecondaire en raison du ralentissement économique provoqué par la COVID-19*, 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200728/dq200728a-fra.htm>

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, février 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210312/dq210312a-fra.htm>

Statistique Canada, *Résultats sur le marché du travail des diplômés du niveau postsecondaire, promotion de 2015*, novembre 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-595-m/81-595-m2020002-fra.htm>

Union étudiante du Québec, *L'endettement étudiant*, 2018. <https://unionetudiante.ca/download/recherche-endettement-etudiant/>

Vierstraete, Valérie et Éric Yergeau, *Impact des difficultés financières et de l'aide financière aux études, des bourses institutionnelles et des stages coopératifs sur la persévérance et la réussite scolaires à l'université*, 2013. https://www.capres.ca/wp-content/uploads/2016/03/PT_VierstraeteV_rapport-2013_impact-aide-financi%C3%A8re-PRS-universit%C3%A9.pdf

Wendlassida Miningou, Élisé, Valérie Vierstraete et Éric Yergeau, *Difficultés financières et persévérance aux études postsecondaires : un état de la question*, Université de Sherbrooke, 2011. <http://gredi.recherche.usherbrooke.ca/wpapers/GREDI-1116.pdf>

